63me ANNÉE—NUMERO 23 MONTREAL, LUNDI 6 OCTOBRE 1890 NUMERO DEUX CENTS

Conseil Législatif 15288

ABONNEMENTS: PAR ANNÉE
Edition quotidienne à Montréal, livrée à domicile $8.00
Edition quotidienne à la Campagne . . . 5.00
Edition hebdomadaire 1.00

BUREAUX DE REDACTION ET D'ADMINISTRATION
1610, Rue Notre-Dame, Montréal
Coin de la rue St-Gabriel.

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

ANNONCES : PAR LIGNE
Première insertion 0.10
Autres insertions, si insérées tous les jours . . 0.05
Autres insertions, 3 fois par semaine . . . 0.08
" 2 " 0.07
" 1 " 0.10
Avis de naissances, mariages ou décès . . . 0.50

Toutes Notices et Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., seront chargés à 20 cts la ligne.

LA MINERVE, est le journal qui offre le plus d'avantages aux annonceurs, parce qu'il compte parmi tous ses abonnés tous nos hommes d'affaires, capitalistes, commerçants, etc., ainsi que les familles les plus à l'aise de la Province.

A TRAVERS LA VILLE

— L'enquête dans la cause de James Hay a été ajournée à deux semaines.

—Ford et Graham ont été envoyés au Banc de la Reine sur les accusations portées contre eux par le chef Benoit.

—MM. D. et J. McCarthy, de Sorel, ont envoyé à l'honorable sénateur Murphy, trésorier du fond de secours des Irlandais, la somme de $100.

—La compagnie des chars urbains a été notifiée que la rue Saint-Laurent entre les rues Sainte-Catherine et Ontario, serait fermée pour la construction d'un égoût.

—Une jeune fille du nom de Marie Bertrand, demeurant rue Sainte-Elisabeth, a été frappée samedi soir par la voiture d'une épicier. Elle a reçu d'assez graves blessures au côté gauche.

—Philomène Chartier, épouse de Dama Nantel, a subi une condamnation à $10 d'amende ou trois mois de prison sur l'accusation d'avoir usé de traitements cruels envers Laura Brazeau, une jeune orpheline confiée à ses soins.

—Une députation des bouchers a eu eue entrevue avec le comité des présidents. M. le Maire a répondu que la ville était disposée à réduire la licence de $200 probablement à $50, mais il faut que tous les arrérages soient payés.

—Un jeune garçon de 12 ans, demeurant sur la rue Saint-Denis, village Saint-Jean-Baptiste, est tombé d'une hauteur de 35 pieds. Heureusement une corde à linge a retardé la chute, Le petit malheureux s'est brisé un bras.

—La prochaine malle pour l'Australie laissera San Francisco par le vapeur " Mariposa " le 18 courant, En conséquence, les lettres en destination de ce pays devront être déposées au bureau de poste de cette ville, pas plus tard que 6 heures p.m, jeudi prochain.

—On dit qu'un syndicat, composé de M. T. G. Shaughnessy, l'échevin Préfontaine, G. W. Parent, a acheté la propriété de la succession Valois, à Hochelaga, mesurant 285 arpents. Le prix payé, dit-on, est de $300,000. Ce terrain doit être divisé en lots à bâtir.

—Un garçon qui a de drôles d'idées, c'est Joseph Grimard, de la rue Maisonneuve. L'autre soir, il était un peu ivre, et voyant un constable qui avait des bottes fraîchement vernies, il se mit à marcher dans la boue et à faire des niches afin de forcer l'homme de police à salir ses bottes en courant après lui dans le milieu de la rue. Grimard a comparu devant le Recorder, et ses explications lui ont valu $3 ou 15 jours de prison.

—Le détective Barrett a été informé que l'un des contre-maitres d'un des principaux établissements de pompes funèbres de la ville, qui demeure sur la rue Saint-George, était parti de chez lui vendredi soir avec son petit garçon âgé de 12 ans et n'avait pas reparu depuis. Sa femme est dans une anxiété affreuse. D'après les informations recueillies, il paraîtrait que le mari aurait parlé de se suicider. D'autre part, on attribue, à tort ou à raison, la cause de son départ à des affaires de famille.

—Une jeune femme nommée Alice Costello, accompagnée de deux jeunes enfants âgés de 2 et 10 ans, est venue se plaindre à M. Marshall, secrétaire de la société pour la protection des femmes et des enfants, que son mari, qui est mouleur et qui gagne de bons gages, refusait de subvenir aux besoins de sa famille. La jeune femme est sortie il y a trois jours de prison où elle a passé un mois à sa propre demande pour la raison que son mari n'avait pas d'ouvrage dans ce temps-là. M. Marshall doit faire arrêter le mari.

—Une vieille femme nommé Mary Peterson a été arrêtée sur la place Chaboillez pour avoir volé une paire de chaussures à la porte du magasin de M, Milloy. Mlle Milloy qui se trouvait dans l'appartement en arrière du magasin, témoin du vol, en voulant lui enlever les chaussures reçut un coup de talon de bottine sur la tête. Mary Peterson a plaidé non-coupable devant le magistrat et s'est plainte qu'elle souffrait de rhumatisme et qu'elle désirait aller à l'hôpital. Son procès aura lieu mercredi.

—Victoria Johnson s'en retournait chez elle vers 11½ heures du soir, lorsqu'il lui vint à l'idée d'entrer dans un restaurant de la rue Notre-Dame pour y demander l'heure. Elles sortit quelques minutes après en compagnie d'individus avec lesquels elle paraissait s'amuser beaucoup ; malheureuse la joie ne fut pas de longue durée, car un constable l'empoigna et la conduisit au poste. Elle s'est éloquemment défendue devant le Recorder, mais ça ne l'a pas empêché d'être condamné à $10 ou deux mois pour avoir été demander l'heure!

Les Marionnettes

Amenez vos enfants voir les marionnes au Queen's Hall, tous les soir de cette semaine. Ces marionnettes ont beaucoup plus d'effet dans une salle qu'au parc Sohmer.

—LE PIN ROUGE du SUD du Dr HARVEY, pour la toux et le rhume, est la meilleure médecine en usage.

NOUVEAUTES

Ceux qui aiment à acheter un nouveau chapeau ou un morceau de pelleteries à bon marché feront bien de s'adresser au No 1584 rue Notre-Dame, chez I. Bibeau.

H. A. MILLER.

Peintre de maisons, d'enseignes et de rideaux, tapissier et décorateur, doreur, vitrier, imitateur, blanchisseur, etc, 1958, rue Sainte Catherine. Je garantis de donner satisfaction aux plus exigeants ; tout ouvrage fait sous le plus court délai. N'oubliez pas que je suis Canadien-français, et je sollicite votre patronage. 233—j

LES FINANCES DE LA VILLE

M. Robb, le trésorier de la cité, vient de déposer l'état suivant, établissant la position financière de la ville,

Total des perceptions jusqu'à la semaine finissant vendredi, le 3 octobre		$700,000
Lettres de change, banque de Montréal, payées	2 4,000	
Dépôt en cour pour la rue Sainte-Catherine est	26,000	
Idem, à-compte, 3e section, rue Saint-Laurent	4,000	
A-compte des taxes scolaires payé aux commissaires d'écoles	16,000	
Mandats, cette semaine	75 000	365,000
Reste en banque		$335,000
DETTES D'OCTOBRE		
Intérêts dûs en Angleterre, le 15		$162,000
Obligations rachetables, do.		139,000
Intérêts		140,000
Dépôt à faire en cour le 15 pour les rues Lariviere, Dufresne, Iberville et Forsyth		23,000
Mandats du département, quatre semaines		300,000
		$785,000

Ce rapport démontre qu'il faut percevoir encore $400,000 environ durant le mois courant.

Le comptable de la cité a préparé l'état suivant concernant les perceptions du revenu jusqu'au 2 octobre 1889 et 1890 :

	1890	1889
Cotisations sur immeubles, licences du dimanche, etc	819,091	798,068
Arrerages de cotisations et interêt sur iceux	115,281	89,570
Taxe de l'eau, personnelle et d'affaires avec arrerages	677,776	674,129
Département de la police : Licences de charretiers et autres	75,887	70,701
Cour du Recorder, amendes perçues	19,900	16,672
Marchés : loyers et honoraires perçues	58,239	60,209
	$1,761,174	$1,718,349
Augmentation	$ 47,835	

Musique classique

Ce soir, et tous les soirs de cette semaine, musique classique et solis par les principaux solistes du parc Sohmer.

Ordinations

Monseigneur l'évêque de Sherbrooke a fait les ordinations suivantes, dans la chapelle du séminaire : Diacres : MM. Ths O'Neil et N. Caron ; Minorés : MM. L. Castonguay. H. A. Simard, V. Dodier et A. Bussières : Tonsurés : MM. J. Simard et C. A. Gariépy.

Théâtre Royal

On commencera cette après-midi, au Théâtre Royal, la représentation du fameux drame intitulé : "The Paymaster." C'est un drame du plus grand intérêt. Au 3e acte, le célèbre acteur, M. Chas. Chapelle, remplissant le rôle de Robert O'Connor, pour sauver un compagnon se précipite dans une rivière représentée sur le théâtre par 30,000 gallons d'eau. L'effet est saisissant. On croirait à la réalité. Nul doute que les amateurs de théâtre vont aller en foule entendre ce drame.

Où mène la jalousie

Madame Louis Délorme, âgée de 52 ans, a fait arrêter son mari, un vieillard de 82 ans, pour l'avoir battue avec une chaise. A une question du Recorder, la femme a dit qu'elle était mariée depuis trois ans seulement. Elle a ajouté que son *vieux* était jaloux et ne lui permettait pas de sortir. Il l'aime trop, mais parfois les marques d'amitié sont un peu violentes.

Le vieillard a tenté de se défendre, mais il n'en a pas moins été condamné à $10 ou 2 mois.

QUEEN'S HALL

Ce soir, lundi, 6 octobre, à 8 heures

Grande représentation

Grand Panorama (vues dissolvantes)

MARIONNETTES, Schwiegerling.
LOUIS AMATO, violoncelliste.
EUGENE DEVAUX, hautbois et cor anglais.
JACQ. VANPOUCHE, clarinette solo.
ALBERT DEHAIRS, clarinette solo.
TH. VANDERMESCHEN, cornettiste.
TH. MAHY, corniste.
A. LEROUX, basson.

PROGRAMME

1. Quintette, pour instruments à vent.....Beethoven
Allegro, Andante, Scherzo.
1 hautbois, 2 clarinettes, cor et basson.
MM. DEVAUX, VANPOUCHE, DEHAIRS, MAHY et LEROUX.
2. Solo de violoncelle "Martha".....Pâques
M. LOUIS AMATO.
3. *Marionettes* de Schwiegerling.
Danses sur la corde, scènes burlesques, clowns, transformations, métamorphoses, etc.
4. Solo de piston "Sérénade Polka".....Riggini
M. THEO. VANDERMESCHEN.
5. Trio pour "hautbois, cor et basson".....Turner
MM. E. DEVAUX, TH. MAHY et A. LEROUX.
6. Grand Panorama (vues dissolvantes).
7. Solo de clarinette "Air varié".....Zenza
M. JACQUES VANPOUCHE.
8. Menuet "Célèbre Menuet".....Boccherini
9. Solo de violoncelle "Caprice hongrois".....Delsart
M. LOUIS AMATO.
10. *Marionnettes.*
Danses variées, grands ballets, apothéose.

Sièges, 25 cts. Fauteuils d'orchestre, 35 cts.

En vente le soir à la porte où chez MM. Lavigne et Lajoie, 1657 rue Not e-Dame.

Repré entations tous les soirs de cette semaine au Queen's Hall et changement de programme à chaque soirée.

—L'Emulsion Sulphuric, grand purificateur du sang, en vente chez tous les droguistes, 182—m

Grande Fête et Grande Loterie

au profit du Monument National sous le patronage de l'Association Saint-Jean-Baptiste

La Salle d'Exposition des Beaux-Arts, rue Saint-Dominique, près de la rue Sainte-Catherine, sera ouverte tous les soirs à partir de lundi le 6 octobre jusqu'à samedi soir le 11. Il y aura de la musique et du chant par nos meilleurs artistes. L'honorable H. Mercier, l'honorable J. A. Chapleau, l'honorable juge Charland et J. J. Curran, M. P. seront au nombre des orateurs. Les tables de râfles, rafraîchissements, etc', seront sous la direction des dames et demoiselles dont les noms suivent:

Table d'objets de fantaisie et billets de la grande loterie—Présidentes : Mme H. Mercier, Mme A. Lacoste; vices-présidentes : Mme A. Prévost, Mme juge Loranger; Mesdames juge Taschereau, J. Simard, C. A. Dugas, E. Saint-Denis, N. Pérodeau, A. Turgeon, juge Ouimet, A. G. Lajoie, F. O. Rinfret, J. F. Sincennes, Mesdemoiselles Lacoste, Masson, Taschereau, Garneau, Lefebvre, Lesieur.

Table des rafles et des fleurs—Présidentes: Mme L. B. de Gonzague, Mme J. McShane; vices-présidentes: Mme C. A. Hughes, Mme P. E. Leblanc. Mesdames M. Schwob, U. Lafontaine, C. D. Maze, T. Beaudry. Mesdemoiselles Mount, de Grosbois, Sicotte, Loranger, Drolet, Ouimet, de Lorimier, Hamel, Dupré, Olivier, Bachand, Chauveau, Auger.

Table de loterie — Présidente: Mme juge Mathieu ; vice-présidente: Mme G. W. Parent. Mesdames A. Lavigne, E. Desjardins, H. Hamilton, W. Lespérance, G. A. Morrisson, J. M. Beausoleil. Mademoiselle Brault.

Table de la crême à la glace—Présidentes, Mme J. A. Laramée; vice-présidente, Mme F. X. Choquet, Mme Finn, Mesdemoiselles Papineau, David, Dauphin, Pelletier, Rolland, Parent, Prévost, Ouimet, Beauchamp, Chauveau.

Tables des bonbons et des fruits—Présidente, Mme C. J. Laberge ; vice-présidente, Mme F. D. Monk ; Mesdames L. E. Beauchamp, J. O. Villeneuve, T. C. de Lorimier, Mesdemoiselles Charpentier, Charlebois, Prévost.

Table du café et des liqueurs—Présidente, Mme P. Terrault ; vice-présidente, Mme E. Mathieu ; Mesdames Jos. Chevalier, D. Rolland, P. E. Labelle, B. M. O. Turgeon ; Mesdemoiselles Labelle, Terrault, Robert, Poitevin, Turgeon, Désaulniers.

Table de la soupe aux huîtres—Présidente, Mme J. W. Grenier ; vice-présidente, Mme D. Ebacher ; Mesdames J. B. Resther, M. Thivierge, L. Allard, A. L. Désaulniers, M. Brossard, J. Comte, T. Brossard, J. Z. Resther ; Mesdemoiselles Thivierge, Ebacher, Resther, Allard, Levesque, Grenier, Bibaud, Perry, Ranson.

Table du tabac—Présidente, Mme O. L. Hénault ; vice-présidentes, Mlle Hénault; Mme C. Lalonde, Mlles Lalonde, Dalbec, Marin, Malbœuf, Côté, Auclair.

Comité des Messieurs — L'honorable juge Loranger, président ; MM. L. O. David, J. C. Beauchamp, P. H. Roy, Adélard L. de Martigny, l'échevin Gauthier, l'échevin Jeannotte, Emmanuel Saint-Louis, J. C. Marchand, L. Henri Archambault, Jos. Melancon, A. Lamarche, J. Lambert, U. E. Archambault.

Tout objet ou dons en argent seront reçus avec reconnaissance par les dames qui auront la direction des différentes tables. La grande loterie consistera en peintures à l'huile, couvre lits au crochet et à l'aiguille, trompeuses brodées, fleurs ancres, croix en cire, voiles de fauteuil en peluche brodée en chenille avec fleurs appliquées, bouteilles à parfum couvertes en satin peint, coussins peints et brodés en chenille et en soie, collection d'oiseaux rares, voiles de fauteuil en satin, statues de Saint-Sébastien, Saint-Martin, Saint-François d'Assise, table couverte en peluche brodée, en chenille et plusieurs objets de fantaisie.

Le prix des billets de la Loterie est de 25 centins.

Les personnes qui se sont chargées d'en vendre sont priées de remettre les Talons aux dames présidentes le plus tôt possible avant ou le jour de la fête.

Le tirage de la Loterie se fera samedi soir le 11 octobre.

Jeudi matin les dames recevront les élèves des couvents et des academies et jeudi après-midi elles recevront les élèves des collèges et des académies.

L'entrée pour ces enfants sera de 5 centins seulement.

Grand Panorama

Ce soir et tous les soir de cette semaine Grand Panorama au Queen's Hall.

Sièges, 25 cts, fauteuils d'orchestre, 35 cts.

En vente chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame.

L'ERREUR DU PEUPLE

Les gens font une erreur qui a souvent des résultats funestes quand ils négligent la constipation des bowels. On n'est pas excusable de négliger la constipation, quand on sait qu'elle peut être guérie à n'importe quelle époque par les Burdock Blood Bitters. Faites-en l'essai.

AUX SOURDS

Une personne qui était sourde et qui entendait toute sorte de bruits dans la tête depuis 23 ans a été guérie par un remede simple. Elle enverra ce remede à qui s'adressera à *Nicholson*, 177 rue MacDougall, New York. 12—la

LUXE DE PEU DE PRIX

Si vous avez besoin d'un luxe de peu de prix, faites-vous apporter par votre servante, si vous êtes une femme, ou votre valet, si vous êtes un homme, une pleine grande coupe de cocoa bouillant, le matin à l'heure de votre lever. Vous serez étonné de constater les merveilleux effets de ce breuvage, dès les premiers jours. Vous éprouverez un sentiment de bien-être qui vous laissera dans de meilleures conditions pour votre bain froid. Vous devez certainement boire le meilleure cocoa que fait Walter Baker et Cie. Aucun autre aura la même pureté et le même effet fortifiant.

LA LIBERTE D'ABORD

Evasion d'un prisonnier

Une évasion des plus curieuses est arrivée la semaine dernière à la prison de Chicoutimi.

Un individu du nom de Lavoie, âgé de 70 ans, qui avait été incarcéré le printemps dernier pour vol d'argent, a pris la poudre d'escampette après avoir servi la moitié de son temps de détention. Voici les détails complets de l'évasion :

Le prisonnier en question avait réussi à gagner les faveurs du geôlier, M. F. Guay, qui, ayant pleine confiance en lui, lui offrit de venir manger des cerises dans le jardin à l'extérieur des murs. Cela va sans dire qu'il accepta cette invitation, qui d'ailleurs ne se présentait pas tous les jours. Le géôlier ayant été subitement appelé à l'intérieur entra sans plus se préoccuper de son prisonnier. Quand il revint, il s'aperçut, à sa grande surprise, que Lavoie avait pris la clef des champs et était disparu. Sans perdre une seconde, il appela son fils et tous deux se mirent en chasse. Malheureusement, ce fut le fils du geôlier, un enfant d'une douzaine d'années environ, qui fit la rencontre du prisonnier et fut par conséquent incapable de le maîtriser et de lui faire rebrousser chemin. Après avoir vainement supplié le vieillard de se rendre, il dut reprendre seul le chemin de la prison.

L'enfant raconte que Lavoie lui a dit en l'apercevant de ne pas le suivre et de s'en aller, mais comme il s'obstinait à le suivre, le prisonnier a pris un bâton et l'a menacé de le tuer sur place s'il ne s'en allait pas tout de suite: saisi de peur l'enfant s'est enfui à toutes jambes.

Le lendemain on a fait les démarches nécessaires pour l'arrêter, mais on n'a pas réussi, Lavoie était introuvable.

Ce méchant truc démontre que l'amour de la liberté anime les cœurs à tout âge.

Le géôlier avait en lui pleine confiance et Lavoie semblait justifier ce sentiment de la part du tourne-clefs.

Saint-Pierre de Rome

Ce soir, au Queen's Hall, parmi les vues du Panorama, se trouve une copie fidèle de l'intérieur de Saint-Pierre de Rome, aussi une foule de vues intéressantes. Le *Vésuve* au clair de la lune ; paysages d'Italie, de France, etc., etc.

L'affaire Stewart

L'enquête dans la cause de Stewart est terminée. M. le juge Desnoyers rendra son jugement dans quelques jours.

Ligue du Sacré-Cœur

La communion générale des associés de la ligue des hommes, au Gésu, a été remise au 1er dimanche de novembre prochain (2 novembre).

Le Pacifique Canadien

Recettes du 21 au 30 septembre 1890 :

1890	$499,000
1889	468,000
Diminution pour 1890.	31,000

Les recettes du chemin de fer du Nouveau-Brunswick sont comprises dans ce tableau.

Le monument national

La grande fête donnée au profit du monument national, par l'association Saint-Jean-Bapriste commence aujourd'hui au patinoir Dominion, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Dominique et durera toute la semaine.

Sainte-Cunégonde

Tous les partisans de l'annexion de Sainte-Cunégonde à Montréal doivent se réunir aujourd'hui au No 1583 rue Saint-Jacques. Ces Messieurs poussent les choses avec activité.

L'accident de Louisville

Le coroner a tenu une enquête sur le corps des victimes de la catastrophe arrivée sur le chemin de fer entre Maskinongé et Louisville.

Le jury a rendu un verdict de " mort accidentelle sans imputer de blâme à personne."

Les apprentis

Décidement c'est une manie chez les apprentis, surtout les apprentis cigariers, de déserter le service de leurs patrons. Il ne se passe guère de jours sans que le Recorder soit obligé de condamner quelques-uns de ces jeunes fugitifs. Samedi, c'était au tour de Mathias Alarie, employé chez M. Davis.

Le jeune déserteur a été libéré, sur promesse de retourner à l'ouvrage.

Tournée artistique

Les artistes étrangers du parc Sohmer feront une tournée artistique dans les principales villes du Canada ; ils partiront lundi prochain ; cette semaine, tous les soirs, ils joueront au Queen's Hall.

UN VILAIN CHEVALIER

M. Reuben Knight de Moris, dit qu'il a eu des plaies sur tout le corps et qu'il a été guéri par moins d'une bouteille de B. B. B. Il recommande donc ce remede comme une grand purificateur du sang.

DROITS EGAUX

Tout le monde a droit de désirer la plus grande somme de liberté possible, mais souvent la vie est empoisonnée par la dyspepsie. les maladies bilieuses, l'indéfaut d'énergie, la debilité nerveuse, la faiblesse, la constipation, etc. Ont les Burdock Blood Bitters guérissant complètement ces maladies et en les détruisant dans leur racine vous rendront le bien-être.

NOUVELLES DES MINES

Ceux qui savent ce qui se passe dans les mines disent que jamais le cholera n'attaque ceux qui travaillent au centre de la terre, mais que tout le monde fait usage de l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler, pour se preserver des maladies de bowels, de la dyssenterie, de la diarrhée, etc. C'est une guérison certaine.

LE ROSAIRE

La fête du Rosaire a été célébrée avec beaucoup de solemnité, hier, dans toutes les églises ; à Notre-Dame il y eut procession dans l'après-midi, autour de la Place d'Armes.

Les paroissiens de Saint-Jean-Baptiste ont également fait une procession au dehors.

Le coup de feu

Dans la nuit de samedi à dimanche, les citoyens de la rue Sanguinet, près de la rue Vitré ont entendu plusieurs clameurs et deux coups de revolver, tirés dans les environs. Il paraissait y avoir une querelle entre plusieurs jeunes gens. La police n'a pas eu connaissance du fait.

Cinquantenaire du Dr D'Orsonnens

A une assemblée de médecins tenue à Montréal le 1er courant, il a été décidé de célébrer le 50ième anniversaire de l'entrée en pratique de M. le Dr d'Odet d'Orsonnens, par un banquet qui lui sera donné au Saint-Lawrence Hall, le 16 courant.

Le comité suivant a été chargé d'organiser la fête : Président, Dr J. L. Leprohon ; secrétaires, Drs J. Desroches, O. Rodgers ; trésorier, Dr V. Cléroux ; et les Drs R. Craik, H. Hingston, J. P Rottot, F. W. Campbell, A. Dagenais, L. E. Desjardins, E. P. Lachapelle, A. Lamarche, A. T. Brown, D. Mignault, N. Fafard, A. A. Foucher, L. Laberge.

Amusement dangereux

Un jeune garçon de 15 ans, Elliott Normington, a comparu samedi, en cour du Recorder, pour répondre à l'accusation d'avoir lancé des pierres sur un char urbain. Il a donné pour défense qu'il était à s'amuser.

Le recorder lui a dit que c'était un amusement dangereux et qui aurait pu avoir des suites très graves. Il l'a condamné à $3 ou 15 jours de prison.

Pincé

Il paraît qu'il existe une bande de mauvais drôles sur la rue Saint Patrice, près de la rue Napoléon.

Lorsque la police paraît à cet endroit, tous ceux qui s'y trouvent s'empressent de traverser le pont de la rue Napoléon, et de se mettre en sûreté à Sainte-Cunégonde où la police ne peut aller les prendre.

Cependant, l'autre soir, Wm Morgan, de la rue Ropery, n'a pu se sauver assez vite et le constable Picard lui a montré comment on arrête les flâneurs.

Morgan a comparu devant le Recorder et il a été condamné à $5 ou un mois.

Si l'annexion de Sainte-Cunégonde peut devenir un fait accompli, ça fera une retraite de moins pour les nombreux voyous qui infestent cette partie de la ville.

Ce soir

Le parc Sohmer étant fermé, les attractions de ce lieu d'amusement, ont été transportées au Queen's Hall ; il y aura représentation tous les soirs de cette semaine, avec changement de programme à chaque soirée. Voyez le programme.

Exposition à Montréal

Il est enfin décidé que nous aurons une exposition à Montréal au mois de septembre, l'année prochaine. Aussitôt que la nouvelle compagnie aura pris possession des terrains, elle fera reparer les bâtiments et tout mettre en ordre afin d'assurer le succès de cette exposition qui devra être la plus belle que nous ayons vue à Montréal.

Les messieurs suivants font partie du Bureau de Direction: L. H. Massue, président ; Dr McEachran et l'échevin Préfontaine, vice-présidents ; S. C. Stevenson, secrétaire et l'échevin Gauthier, trésorier.

Dans le pétrin

John Holmes, auteur du vol commis au restaurant " Suburban " chez M. Pont, a plaidé coupable samedi. Une seconde accusation a été portée contre lui par M. F. X. Berthiaume, notaire de Saint-Bruno, qui accuse Holmes de lui avoir volé son porte-monnaie contenant $20, une pipe en écume de mer et un porte-cigare, dans les circonstances que voici : il y a environ 15 jours, M. Berthiaume vint à Montréal et se rendit à l'agence d'immigration, rue Craig, pour avoir un jeune homme qu'il désirait engager comme cocher.

Le jeune homme donna grande satisfaction à M. Berthiaume jusqu'à lundi dernier, jour de sa disparition de Saint-Bruno.

M. Berthiaume, qui était en ville hier, lut dans les journaux les circonstances du vol commis chez M. Pont et constata que le voleur était son serviteur disparu. M. Berthiaume reconnut le jeune homme.

L'accusé a admis avoir volé la pipe et le porte-cigares de M. Berthiaume, mais il nie avoir pris l'argent. Une seconde plainte a été portée contre l'accusé et l'enquête dans cette affaire commencera aujourd'hui.

—L'hôtel Arlington, de Toronto, le plus beau et le plus confortable est maintenant ouvert au public voyageur. 162—j

Artiste peintre

M. Eugène L'Africain a l'honneur d'annoncer a ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir son atelier au-dessus des bureaux de la MINERVE, 1608 rue Notre-Dame. Portraits de tout genre, une spécialité. 11—la

QU'EST-CE QU'UNE JOURNÉE DE TRAVAIL?

Une journée de travail pour un foie vigoureux consiste à secreter trois livres et demie de bile. Si ces secretions sont moins abondantes cela produit la constipation : si elle sont plus abondantes, cela produit des maladies bilieuses, telle que la jaunisse. Pour prevenir et guérir toutes les maladies bilieuses le meilleur remede est le Burdock Blood Bitters.

INCENDIES

Deux chevaux brûlés

Si les choses continuent sur ce ton là, avant longtemps les chevaux seront rares dans le faubourg Québec. Il en périt un grand nombre presque chaque semaine. Hier matin deux ont brûlé dans l'écurie de M. Legris, 381 rue Amherst.

Un autre incendie a causé quelques dommages aussi à la boutique de forge de M. J. Laurie, 1014 rue Sainte-Catherine.

Vers 10 heures, hier après-midi, le feu s'est déclaré chez M. J. B. Renaud, 154 rue Amherst. Il y a peu de dommages.

Mlle D'Orléans

Comme nous l'avons déjà annoncé, Melle Suzanne d'Orléans revient en cette ville et donnera vendredi le 10 courant dans le "Ladie Ordinary" de l'hôtel Windsor une seance intéressante.

Le programme de la soirée sera divisé en deux parties ; la première en anglais et la seconde en français. Il est inutile de dire que Melle d'Orléans sera reçue avec enthousiasme, si on en juge par la bonne impression qu'elle a laissée parmi nous.

Voici ce qu'en dit l'*Electeur*, de Québec, dans son édition du 8 août: "Il est impossible d'imaginer plus de mobilité d'expression, de voix, de gestes et d'allures unis à tant de délicatesse dans l'interprétation des nuances les plus exquises de la pensée. Décidément, l'*Evening Sun* avait raison de comparer Mlle d'Orléans à Coquelin ".

Les Indiens de Caughnawaga

Une grande agitation a régné à la fin de la semaine dernière à Caughnawaga au sujet de certains différents qui semblent exister entre les membres du conseil de ville de la municipalité et les habitants du village. Jeudi dernier environ cent cinquante Indiens se sont réunis pour protester contre le conseil du village de Caughnawaga au sujet de certaines résolutions qui avaient été passés au sujet des chemins de la municipalité. Les femmes qui d'ordinaire conduisent les chevaux ont tenu un pew-wow en règle ont adopté des résolutions censurant le conseil et ont poussé leur indignation jusqu'à menacer les membres du conseil de voies de fait s'ils ne se rendaient pas à leurs demandes.

Les chemins doivent être entretenus par la municipalité et il paraîtrait que le conseil voudrait en faire payer une partie des frais par les habitants du village.

L'affaire a créé un certain émoi et les chefs de la tribu iroquoise se sont assemblés pour discuter la question et tâcher de régler les choses à l'amiable.

Des artistes

Les artistes suivants:

Louis Amato, violoncelliste, 1er prix du conservatoire de Paris.

Jacq. Vanpouche, clarinette solo du grand théâtre de Gand (Belgique).

Albert Dehairs, clarinette solo de la célèbre musique des Guides de Bruxelles, (musique particulière du roi des Belges).

Th. Vandermeschen, piston solo des Guides de Bruxelles.

Th. Mahy, cor solo des Guides de Bruxelles.

Eugène Devaux, hautboïste, 1er prix du conservatoire de Bruxelles.

A. Leroux, basson solo de l'orchestre de Colonne, de Paris, joueront chacun des solis, tous les soirs de cette semaine au Queen's Hall. De plus, il y aura un grand Panorama et les marionnettes qui ont fait fureur au parc Sohmer.

AVIS

La Cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec à sa prochaine session, pour un acte amendant la Charte de la Cité de Montreal (1889) et plus particulièrement : (1) pour pouvoir au cas où un canal d'égoût est recommandé par le Bureau de Santé, lequel doit être construit en partie dans la cité et en partie dans une municipalité environnante avec pouvoir d'en répartir le coût sur les propriétaires intéressés ; (2) pour amender la section 222 en établissant que les propriétaires d'immeubles dans les rues que l'on doit ouvrir ou élargir en conformité du plan homologué de la cité, auront le droit de faire exproprier leur terrain, s'ils font connaître par écrit à l'inspecteur de la Cité qu'ils sont disposés à se conformer à l'alignement homologué de la rue, et qu'ils ont érigé sur le dit alignement un bâtiment, clôture ou autre construction ; (3) pour amender la section 22 de la Charte et la section 8 de l'acte, 53 vict., ch. 67, de manière à changer le mode de contribution de la part de la Cité qu'ils sont disposés à se conformer à l'alignement aux améliorations de rues ; (4) pour autoriser la cité à mettre à exécution certaines améliorations pour le prolongement et l'élargissement des rues et places publiques, et pour fixer et déterminer le montant que la cité aura à contribuer, dans chaque cas, et pour limiter les dommages qui seront réclamés par les locataires ; (5) Pour amender les dispositions de la charte concernant l'expropriation ; (6) pour définir les pouvoirs, devoirs et attributions des évaluateurs ; et pour autres fins.

(Par ordre)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, Montréal, 4 octobre 1890. 23—2

FABRIQUE DE BANDAGES DE MONTréal.—J. Hudson, manufacturier de toutes espèces d'appareils pour difformités, bandages, supports, bretelles, béquilles, membres artificiels, etc. Attention speciale sera donnée aux enfants. Une dame se tiendra à votre service. 687 rue Craig, Montreal. 202—1a

L. J. HERARD
MARCHAND DE
Ferronneries, Quincailleries, Outils, Ustensiles de Cuisine, etc.
No 102, Rue Saint Laurent, Montréal
Escompte libéral accordé au clergé et aux communautés religieuses. 302—1a

RUE DORCHESTER

Dans l'instance de l'expropriation pour l'élargissement de la rue Dorchester, de la rue du Fort aux limites ouest de la cité, dans le quartier Saint-Antoine de cette cité.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les Commissaires soussignés, ayant terminé le Rôle Spécial de Cotisation dans l'instance d'expropriation plus haut citée, l'ont déposé conformément à la disposition de l'article 229 de l'acte 52 Vic., chap. 79, au Bureau du Greffier de la Cité, où toute personne y intéressée peut le voir et l'examiner jusqu'à mercredi le vingt-deuxième jour d'octobre courant et que jeudi le vingt-troisième jour du même mois, à trois heures de l'après-midi, les dits commissaires s'assembleront en leur bureau, à l'Hôtel-de-Ville, pour reviser le dit Rôle Spécial de Cotisation, et que là et alors ils entendront et examineront toutes les plaintes qui leur seront faites relativement à tel Rôle Spécial de Cotisation.

CHAS. D. PROCTOR.
M. MARTIN.
WM. E. DORAN.
Commissaires.

CHAMBRE DES COMMISSAIRES, Hôtel-de-Ville, Montréal, 3 Oct. 1890.

(Pour être publié dans la MINERVE et la *Patrie* les 4 et 6 octobre courant).

DEPARTEMENT DE LA POLICE

HARDES D'ETE ET NUMEROS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la mention "Soumission pour hardes d'été et numéros" seront reçues au bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, avant ou le mardi, 21 courant, à midi, pour pantalons, blouses, casques, (*helmets*) chaussures, tuniques, casquettes, gants et collets, pour 33 officiers et 320 hommes, ainsi que pour les numéros pour les chiens et les charretiers. Le tout suivant les échantillons que l'on pourra voir au bureau du chef de police.

La plus basse ou aucune soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER.
Greffier de la cité.

Bureau du Greffier de la cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 5 octobre 1890

RUISSEAU MIGEON

LA CITE DE MONTRAL

Par son Conseil et Procureur soussigné, donne par les présentes avis public que LUNDI, le DIX-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à Dix heures et demie de l'avant-midi, au Palais de Justice en cette cité, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, elle présentera par le ministere de son dit conseil et procureur à la Cour Supérieure, troisième division, dans et pour le district de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en terme, une requête demandant à la dite Cour de choisir et nommer, en vertu de l'acte de la législature, 52 Vic., Chap. 79, trois personnes connues et désintéressées pour agir en qualité de Commissaires pour fixer et déterminer, conformement au dit acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de terre ou bien fonds ci-après mentionés et désignés, que la dite corporation de la cité de Montreal a décidé d'acquerir par resolution passée le vingtième jour d'Août dernier, pour le percement d'une rue sur le terrain sur lequel est situé le Ruisseau Migeon, de la rue Notre-Dame au fleuve Saint-Laurent, dans le quartier Hochelaga de la dite cité, et pour remplir les autres devoirs imposés aux dits Commissaires par la loi, savoir :

1. Un terrain sans bâtisse sus érigée, borné du côté nord-est par la partie sud-ouest du lot du cadastre No 21, le dit côté mesurant environ 252.0 pieds ; du côté sud-est par les terrains de la Commission du Havre de Montréal, le dit côté mesurant environ 20

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

Fondé en 1826

Imprimé et publié à Montréal, au No 1610, rue Notre-Dame, coin de la rue Saint-Gabriel, par

TREMBLAY & Cie.....Editeurs

Toutes communications devront être adressées à

LA MINERVE,

MONTREAL, CANADA.

Téléphone No 224.

CANADA

MONTRÉAL, 6 OCTOBRE 1890.

Notre commerce de bétail

Ce n'est pas un mince service que notre haut commissaire à Londres nous a rendu vendredi dernier en détournant comme il l'a fait, de notre commerce de bétail, le danger qui le menaçait.

La nouvelle s'était répandu, en Angleterre ce jour-là que les animaux expédiés de Montréal à bord du *Norse King* étaient arrivés dans un mauvais état à leur lieu de destination, à Dundee, en Ecosse. On les disait atteints de la pleuro-pneumonie.

Pour peu que cette nouvelle se fut accréditée les autorités se seraient trouvés dans l'obligation de faire abattre tout le bétail transporté à bord du bâtiment. Cela aurait entraîné une perte sérieuse pour les exportateurs et causé un dommage énorme à notre commerce, par les appréhensions et les craintes bien naturelles même qui en seraient résultées en Angleterre à l'égard de nos bestiaux en général. Sir Charles Tupper n'a pas été lent à le comprendre et, avec l'activité qui le distigue, il eut bientôt fait de rassurer complètement le gouvernement impérial. A sa demande le ministère de l'agriculture ici a certifié immédiatement par dépêche aux autorités anglaises qu'il n'y avait pas de pleuro-pneumonie au Canada et que cette maladie ne saurait être découverte dans aucun chargement de bestiaux canadiens expédiés de Montréal. Cette attestation corroborée par l'examen minutieux de quelques bestiaux du *Norse King* abattus en mettant pied à terre a dissipé toute appréhension.

Un médecin vétérinaire de Montréal consulté à ce sujet a dit que l'on avait probablement confondu en Angleterre la pleuro-pneumonie avec la tuberculose.

LES FINANCES FFDERALES

Le revenu du Canada pendant le mois de septembre s'est élevée à $3,302,502. En voici les différentes sources :

Douanes	$ 2,211,746
Accise	520,495
Postes	160,000
Travaux publics	328,048
Divers	23,213
Total	$3,302,502

Les dépenses pendant le même mois se sont élevées à $1,697,612, laissant un surplus de revenus sur les dépenses de $1,604,840.

Le revenu total pour les trois premiers mois de l'année fiscal finissant le 30 septembre est de $9,828,-189.

Les dépenses pour la même période sont de $5,972,096. Ce qui laisse un surplus de $3,856,097, dans l'opération financière de cette partie de l'année, soit près de $500,000 de plus que pour la période correspondante de l'année dernière. A cette date l'an dernier, le surplus était de $3,300,000.

La dette nette, au 30 septembre était de $234,689,326. Dans le courant de septembre elle a été diminuée de 1,870,603.

Que cela nous met loin du régime libéral de 1874 à 1878, illustré par des déficits annuels.

NOS PENITENCIERS

Il appert du rapport du ministre de la justice dont nous venons de recevoir un exemplaire, qu'au 30 juin 1889, il y avait dans les pénitenciers du Canada 1195 criminels contre 1094 au 30 juin de l'année précédente, soit une augmentation de 101. De ce nombre, il n'y a environ que 32 femmes.

Le nombre des détenus reçus dans tous les pénitenciers pendant ce même exercice a été de 434 ; le nombre libéré, 333, contre 360 reçus et 428 libérés en 1887-88.

Bien que l'augmentation soit sensible, cependant, comme l'observe l'inspecteur des pénitenciers, le percentage des détenus, comparé à la population du Canada est minime; il est si limité qu'on pourrait raisonnablement conclure que le crime n'est pas très répandu au Canada et ne peut s'y implanter. En dehors des cités et des villes, où le vice et la méchanceté prévalent le plus dans tous les pays d'où les prisons et les pénitenciers reçoivent périodiquement leur contingent de recrues, engagés dans la carrière du crime—on trouve très peu de gens qui n'obéissent pas aux lois et ne sont pas bien disposés.

Toutefois, en cela comme en toute chose, il ne faut pas être trop aveugle et reconnaître qu'il se commet aussi de très grands crimes, de temps à autre, dans les campagnes.

L'administration des divers pénitenciers, observe encore l'inspecteur, continue de fonctionner sous la conduite des préfets et des sous-préfets d'une manière satisfaisante et heureuse pour ce qui a rapport à la discipline, tant parmi les employés que parmi les détenus, et à l'emploi convenable de ces derniers. La conduite et le travail des détenus ont fait le sujet de commentaires favorables de la part des officiers des divers pénitenciers. Il n'y a eu nulle part aucune infraction sérieuse des règlements.

Cet état de choses, à première vue, est très agréable. Il est à regretter cependant, que le dégré de réformation atteint dans les pénitenciers ne soit pas proportionné à l'observation exacte des règlements et de la discipline qu'on s'efforce de faire régner et que dans la plupart des cas, l'on obtient facilement. Une grande proportion des détenus se conduit bien pour des motifs purement d'intérêt personnel. Ils ne veulent pas prolonger leur détention dans les murs de la prison par la perte des rémissions de peines, ou se voir enlever aucun de leurs privilèges par leur mauvaise conduite. Personne n'est plus soigneux que le criminel habituel d'éviter ces punitions. Son expérience lui a appris que la manière la plus facile et la plus commode de purger sa peine était de ne pas aller à l'encontre des règles ou des autorités. Se conduisant d'après ces principes il met de côté tout motif plus élevé ; il est simplement *servicus ad oculos*—attentif lorsqu'on le voit—et ainsi il sert son temps, sans changer de dispositions, sans volonté de s'amender, et comme conséquence, lors de son élargissement, il retombe de suite dans ses anciennes habitudes. C'est là le défaut de notre système pénal, qui a besoin de réforme. Dans l'intérêt du pays, de la société, et des criminels eux-mêmes il est nécessaire, bien plus encore, il est opportun pour le gouvernement de prendre tous les moyens légitimes et à sa disposition pour essayer de réformer ces malheureux, qui, par la sentence de la loi et en punition de leurs crimes, tombent sous sa garde.

Le premier pas pratique, et il faut l'espérer, efficace dans le sens d'une réformation radicale des criminels, est à se faire sous les auspices et avec l'approbation du ministre de la justice. L'espérience a prouvé, sans l'ombre d'un doute, la nécessité d'isoler les criminels habituels et endurcis des néophytes dans la carrière du mal. Même l'association restreinte et casuelle qui seule peut exister dans une prison bien conduite, offre encore trop d'occasions aux premiers de corrompre cette dernière classe de détenus et de jeter dans leur cœur la semence du vice. Sans séparation, il est inutile d'essayer d'amender les vieux délinquants ou de sauver les novices. Par conséquent, il faut les tenir séparés. Dans ce but, on est à construire à Kingston un certain nombre de cellules dans lesquelles on enfermera les vicieux et les incorrigibles, lorsque leur conduite sera telle qu'elle rendra peu désirable ou nuisible toute association future avec les détenus bien disposés.

Il serait désirable aussi de voir les aumoniers des pénitenciers consacrer plus de temps à la visites des prisonniers. L'inspecteur est d'avis qu'il en résulterait un grand bien, et il n'est pas besoin de grande science pour le reconnaître.

Voilà donc autant de suggestions que le ministre de la justice devra étudier. Il est très important, en effet, qu'on emploie tout ce qu'il y a moyen d'employer pour amender le coupable et en faire, si possible, un citoyen utile à la société.

L'Union Libérale et l'Etecteur

Les deux organes libéraux de Québec sont encore aux prises, *L'Electeur* reproche à l'*Union Libérale* de tirer dans le dos de ses amis, de dénoncer un emprunt qu'elle ne saurait connaître, de représenter les chefs libéraux comme des exploiteurs du clergé, bref de tenir une conduite des plus suspectes.

A cela l'*Union* répond qu'il est des gens, le directeur de l'*Electeur* notamment, avec lesquels il est inutile de discuter, que, etc. Citons plutôt textuellement :

Nous nions avoir jamais pactisé avec l'ennemi, il n'y a pas un homme sensé qui nous adressera un tel reproche. Que l'*Electeur* en fasse autant. Mais nous connaissons dans notre parti certaines têtes froides qui ont failli le perdre et nous les traîtres, les brouillons, les têtes chaudes, ils nous a fallu défendre le gouvernement devant le peuple et séparer sa cause de celle de Mêl. Pacaud et Cie qui avaient compromis la campagne électorale par les célèbres affaires Lockwood et Whelan ; nos adversaires voulant à tort rendre le gouvernement responsable d'actes qu'il ignorait.

Ah ! si on veut trouver des gens qui minent sourdement le parti, qui y sèment la haine, la division, la discorde, ce n'est pas à notre porte qu'il faut venir frapper. Qu'on cherche ailleurs, ces personnage-là ne sont pas introuvables.

.....

.....

L'*Electeur* a reproché assez sévèrement autrefois aux conservateurs l'indigne exploitation qu'ils ont faite de l'influence du clergé pour que l'*Union Libérale* se croit autorisée à mettre ses amis en garde contre un semblable abus.

Pour ce qui est de l'emprunt, nous ne voulons pas l'approuver avant d'en connaître les conditions et les circonstances, et c'est en cela que nous différons avec l'*Electeur*, qui lui, l'approuve quand même, avant de n'en rien savoir, puisque d'après son propre aveu, les ministres n'en ont pas soufflé un seul mot.

A nos amis d'apprécier la conduite la plus sage.

.....

.....

Quant aux leçons de l'*Electeur* nous lui nions le droit de nous les donner, M. Pacaud n'est pas le chef du parti : il n'a qu'un journal à sa disposition : nous aussi ; nous sommes donc sur un pied d'égalité. S'il veut jouer avec les intérêts du parti et en faire sa chose personnelle, nous lui prédisons des accidents.

Nous suivrons avec intérêt cette querelle de famille qui n'en saurait rester là.

ECHOS DU JOUR

M. Louis Fréchette propose de traduire *type writer* par *clavigraphe*. L'équivalent français est certes bien trouvé.

Les carlistes comptent faire élire une vingtaine des leurs aux Cortès, lors des prochaines élections générales en Espagne.

Les évêques de la province de Vénise ont adressé au Vatican une pétition demandant la canonisation du pape Pie IX.

En vertu d'une résolution du conseil municipal, le maire de Philadelphie souhaitera la bienvenue au comte de Paris à l'arrivée de Son Altesse royale en cette ville.

Sait-on la longueur des fils télégraphiques qui sillonnent le monde entier ?

A la fin de 1889 on comptait 1,680,900 milles de fils pouvant faire trente fois le tour de l'équateur.

Le *Travailleur* nous apprend que M. Henri W. Lévesque, le nouveau député de Frenchville, Maine, est un tout jeune homme comptant à peine 25 ans. M. Lévesque est né à Frenchville même et y fait depuis quelques années un commerce très florissant.

Une carte postale bien remplie : Un concours entre sténographes a eu lieu dernièrement aux Etats-Unis. Il s'agissait de savoir combien de mots peuvent être écrits sur une carte postale ; un sténographe de Richmond est arrivé à y faire 36,784 mots.

La quatrième assemblée générale annuelle de la société médico-chirurgicale canadienne-française aura lieu à Worcester, demain, 7 octobre.

Des questions de la plus haute importance pour l'intérêt de la Société et de la profession en général y seront discutées.

Aux dernières élections pour le parlement du Japon, on a élu dix catholiques, c'est-à-dire un catholique par trente députés. Ces catholiques ont été élus, malgré l'acharnement avec lequel des adversaires païens ont combattu ces candidatures. Ajoutons qu'au Japon on compte un catholique sur 10,000 habitants.

Le *Parti national* a lancé jadis une souscription pour élever, à Paris, une statue à M. Thiers. La chose semble n'avoir pas marché. Notre confrère demande aujourd'hui au gouvernement de la République, au "Parlement tout entier", aux pouvoirs publics, de prendre l'affaire en main, de "s'atteler à la besogne", c'est-à-dire, pour parler net, de se substituer au pays indifférent.

La famille royale d'Angleterre vient de se découvrir, elle aussi, son Naündorff.

Un vieil habitant de la ville de Cardiff possèderait; parait-il, des documents héraldiques, d'apparence indiscutable, d'après lesquels il a droit au titre de prince de Galles. Ces documents établiraient qu'il est un descendant direct de Owen Glyndier, couronné prince de Galles à Machynlleth.

Le président du collège normal de New-York, dans son rapport annuel (1890), a constaté que, sur 1,761 jeunes filles ayant à choisir entre l'étude des trois langues désignées par les règlements, 1,148 ont opté pour le français et 577 pour l'allemand. Le président fait remarquer qu'à l'époque où le collège normal a été établi, le nombre des options pour l'allemand était le double des options pour la langue française.

Le *Daily Mail*, de Birmingham, en Angleterre, annonce que le chanoine Wilcox, de Christ-Church, a consenti à l'installation de téléphones dans son église afin de permettre à certains fidèles de suivre le service divin sans avoir à se déranger.

Ce journal ajoute que cette innovation a déjà eu lieu à Bradford et à l'église paroissiale de Chesterfield, dont cinquante paroissiens entendent le sermon dominical à domicile.

Une évaluation récente fixe à 9 milliards par an la valeur des produits que donnent les mines du monde entier.

La plus grosse part dans ce chiffre appartient à la houille, qui figure pour 3½ milliars ; puis vient le fer, qui entre dans le total pour un peu plus de ¼ milliard. Les métaux précieux, or ou argent, ne représentent que le septième de la production totale des mines.

Dans le colossal revenu donné par le charbon, la part du lion appartient à la Grande-Bretagne, qui tire annuellement de ses mines plus d'un milliard, dont le quart est vendu aux autres contrées.

On a fait cette remarque curieuse que le nombre trois avait joué un grand rôle dans la vie du prince de Bismarck.

Les armes de sa famille portent la devise : "In trinitate robur."

Dans toutes ses caricatures, on le représente avec trois chevaux. Il a trois enfants : Herbert, Guillaume et Marie.

Il a trois propriétés : Friedrichsruhe, Varzin et Schœnhausen : il a pris part à trois guerres et à signé trois traités de paix ; il a combiné l'entrevue des trois empereurs et a fait la triple alliance ; finalement, il avait à lutter contre trois partis politiques : les conservateurs, les nationaux-libéraux et les ultramontains, et il a servi trois empereurs allemands.

Le cercueil avec boîte à musique constitue la dernière nouveauté américaine. Une série de feuilles très sérieuses constatent "la très profonde impression" produite par "les sons sacrés" sortant du cercueil mis en terre, "sons qui s'éteignent au fur et à mesure sous le poids de la terre jetée sur le cercueil."

Une chose aussi sainte que la mort n'est même plus à l'abri du puffisme et de la sentimentalité bête chez nos voisins.

Un incident fortuit vient de mettre en lumière la bizarrerie que voici des lois anglaises.

Un jeune homme de quatorze ans ayant sauvé, au péril de ses jours, deux de ses petits camarades qui se noyaient dans le Régent's Canal, a reçu les félicitations du coroner, qui a ajouté : "Malheureusement, il faut que votre conduite trouve sa récompense en elle-même. Nos lois n'accordent la prime de sauvetage *qu'à celui qui ramène un cadavre.*"

Cette loi baroque existe encore en Angleterre. Autrefois elle était en vigueur en France, mais la forme différait légèrement. Pour un cadavre retiré de l'eau, on recevait 25 fr. de récompense ; pour un vivant 15 fr. seulement. Il va sans sans que les sauveteurs peu scrupuleux achevaient quelquefois ces noyés pour toucher le prix fort.

Un jour, ô miracle ! on s'aperçut de la bizarrerie d'une pareille loi, et on la rapporta. Mais les Anglais, peuple de tous les progrès, vont moins vite en besogne !

COURRIER D'EUROPE

Sur la frontière allemande

Nous voyons par les journaux de France que le général de Miribel vient de faire un voyage d'inspection dans les places fortes de l'Est. Le chef d'état-major général de l'armée a visité les forts, les magasins, les bureaux et s'est assuré que tout serait prêt pour une mobilisation si elle était ordonnée à l'improviste.

La France dans la Triple Alliance

Suivant une dépêche de Bresiau, dans un entretien qui a eu lieu il y a quelque temps au château de Rohnstock entre les empereurs Guillaume II et François-Joseph, celui-ci aurait exposé longuement à l'empereur d'Allemagne un projet en faveur de l'entrée de la République française dans la triple alliance. Cette dépêche, que le lecteur doit se rappeler avoir lue dans nos colonnes, affirmait que Guillaume aurait complètement approuvé les raisons fournies par François-Joseph.

Les journaux d'Europe apportés par le courrier d'hier expliquent que cette nouvelle à sensation n'a pour tout fondement que les communications échangées entre les cabinets de Paris, de Vienne et de Berlin au sujet d'une entente en matières commerciales en rapport avec le bill McKinley.

Le Quirinal et le Vatican

Le télégraphe faisait pressentir ces jours derniers un rapprochement entre le Quirinal et le Vatican. L'*Univers* reçoit à ce sujet la communication suivante de son correspondant à Rome :

"J'ai vu ce matin, 23 septembre, au Vatican, une importante personnalité de cour pontificale qui m'a autorisé à lui adresser quelques questions.

"—Est-il vrai, Monseigneur, que le pape ait autorisé, comme la presse italienne l'a annoncé, les catholiques de l'ancien royaume de Sardaigne, de la Lombardie et de la Vénétie, à prendre part aux luttes électorales ?

"—Certainement non. Jamais il ne pourrait entrer dans les vues du Saint-Siège, en autorisant les catholiques italiens, même dans les anciens Etats, à prendre part aux luttes électorales, à donner ainsi des votes conservateurs à un gouvernement qui est l'ennemi déclaré et le spoliateur du Saint-Siège. C'est là un des canards habituels de la presse italienne."

Le budget français de 1891

Le rapporteur général du budget, M. Burdeau, vient de faire le relevé des dépenses publiques de 1885 à 1891 en France.

Il résulte de l'état dressé par M. Burdeau que l'ensemble des dépenses, qui s'élevait à 3,188 millions en 1885, n'est plus, d'après le projet du budget, que de 3,182 millions en 1891 et cela nonobstant l'augmentation des dépenses extraordinaires de la guerre qui sont de 59 millions plus lourdes en 1891 qu'en 1885.

Si l'on faisait entrer en ligne de compte les amortissements et les crédits supplémentaires, l'écart serait encore plus considérable en faveur du budget de 1891. On trouve ainsi que, de 1885 à 1891, les dépenses publiques auront réellement diminué de 61 millions.

En comparant le budget de 1891 avec le budget de 1890, l'économie n'est pas moins significative ; la réduction, d'une année à l'autre, est de 77 millions. M. Burdeau fait observer que cette réduction est la plus forte qui ait été opérée jusqu'ici sur nos budgets.

Sur le budget de 1891, tel que le ministre des finances l'avait d'abord établi, la commission a réalisé, d'accord avec le gouvernement, 64,640,816 francs d'économies.

Ces réductions, dont on a l'état exact, se répartissent de la manière suivante entre les divers ministères :

Guerre, 32,443,155 fr. ;—finances, 10,629,722 fr. ;—marine, 8,851,899 fr. ;—travaux publics, 7,577,757 fr. ;—colonies, 2,198,367 fr. ;—affaires étrangères, 547,000 fr. ;—instruction publique et beaux-arts, 415,535 fr. ;—agriculture, 500,210 fr. ;—justice, 142,051 fr.

Cette lettre du comte de Paris

Au moment de s'embarquer pour les Etats-Unis, Monsieur le comte de Paris a adressé comme on le sait, à l'un de ses fidèles partisans, M. Bocher, une lettre qui a fait bruit dans le monde politique à cause de la lumière qu'elle jette sur les coulisses du Boulangisme. J'ai cité le texte de ce document que nous trouvons dans les journaux de Paris :

Folkestone, 23 septembre 1890.

"Mon cher Monsieur Bocher,

"La polémique suscitée par une récente série d'indiscrétions pourrait tromper l'opinion sur la politique que j'ai suivie dans les élections de l'année dernière.

"Devant quitter demain l'Europe, pour quelques semaines, je ne veux pas laisser s'établir des erreurs et des calomnies.

"Je crois avoir bien compris, dans un moment difficile, les intérêts de la cause monarchique. Proscrit par la République, je ramasse pour la combattre, les armes qu'elle me fournit. Je ne regrette pas de m'en être servi pour diviser les républicains. Leur trouble avant les élections, leurs violences après montrent quelles eussent été les conséquences du succès.

"Représentant de la monarchie, je ne dois négliger aucune occasion d'en préparer le triomphe. J'ai voulu que la parole fût rendue au pays. Je n'ai jamais poursuivi d'autre fin et je n'ai jamais rien attendu que de la France.

"Aujourd'hui, je demande à mes amis de ne pas s'attarder à des récriminations sur le passé. Qu'ils affirment hautement leur foi dans le principe monarchique et qu'ils s'unissent pour continuer la lutte. Ils ne mériteront la confiance de la France que s'ils ont confiance en eux-mêmes, en leur cause et en Dieu.

"Croyez-moi, je vous prie,

"Votre bien affectionné,

"PHILIPPE,

"Comte de Paris."

Le *Petit Moniteur* est d'avis qu'en revendiquant hautement, ainsi qu'il le fait dans la lettre qu'on vient de lire, la responsabilité de la politique que la majorité des royalistes Français, docile à ses instructions, a suivie l'an dernier ; en couvrant ceux qui se sont compromis pour sa cause, le Comte de Paris se fait honneur et les venge des accusations dont ils ont été injustement l'objet.

Le congrès anti-esclavagiste

Voici les résolutions adoptées au congrès anti-esclavagiste convoqué à Paris par le cardinal Lavigerie, le 23 septembre dernier :

I.—Le congrès adresse aux puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'œuvre qu'elles ont accomplie, et exprime le vœu que les dernières conditions qui restent à remplir le soient sans délai, pour répondre aux sentiments de tout le monde civilisé.

II.—L'Œuvre anti-esclavagiste est divisée en comités nationaux, qui, moralement unis dans la poursuite d'un but commun, ont une organisation et un mode d'action absolument indépendants.

III.—Le congrès compte avant tout sur les moyens pacifiques, spécialement sur l'action morale des missionnaires, pour relever les noirs. Aussi est-il résolu à seconder les missionnaires par tous les moyens en son pouvoir.

IV.—Les comités nationaux feront œuvre utile en suscitant, là où les circonstances le font désirer, les dévouements privés et le concours des volontaires, dans les conditions et sous les réserves édictées au chapitre 1er de l'Acte général de la conférence de Bruxelles.

V.—Le congrès exprime respectueusement le vœu que le Saint-Père, qui a glorieusement revendiqué la liberté des enfants déshérités de la grande famille humaine et qui a si généreusement contribué aux premières dépenses de l'œuvre, se rendant à la prière du cardinal Lavigerie, accorde une quête annuelle pour les besoins de l'œuvre.

VI.—Le congrès émet le vœu que des mesures soient prises, si déjà elles ne l'ont été, pour prévenir les abus du recrutement des travailleurs libres et sauvegarder efficacement la liberté des noirs et la sincérité des engagements conclus avec eux.

VII.—Le congrès appelle l'attention de toutes les puissances, même musulmanes, sur le danger que le développement de certaines sectes musulmanes africaines fait courir à la civilisation et à la liberté des noirs.

VIII.—Il est à désirer que chaque comité national fasse paraître périodiquement et propage le plus possible un Bulletin anti-esclavagiste et entretienne des relations permanentes avec la presse, afin de la tenir au courant de tout ce qui concerne la question de l'esclavage. Il paraît aussi important que l'échange de ces publications soit fait entre les différents comités nationaux, et qu'une entente commune maintienne entre eux les liens nécessaires aux progrès de l'œuvre.

IX.—Le congrès exprime sa reconnaissance au bienfaiteur qui a fondé un prix de *vingt mille francs* destiné récompenser le meilleur ouvrage populaire concernant l'esclavage. Il décide que chaque comité national examine les manuscrits qui lui sont adressés par les auteurs de sa nation. Il désignera celui ou ceux de ces manuscrits qui lui paraîtront dignes d'obtenir le prix proposé, et le nombre et nommera un délégué qui se réunira aux membres de l'Institut de France faisant partie du comité anti esclavagiste de Paris, pour former le jury chargé de décerner, au nom du Saint-Père, le prix.

X.—Le congrès émet le vœu que les secours envoyés aux missionnaires soient exempts de droits de douane.

XI.—Le congrès, estimant qu'il est éminemment utile que les délégués des comités nationaux se réunissent encore pour échanger leurs vues et stimuler réciproquement leur zèle, décide qu'un nouveau congrès anti esclavagiste aura lieu dans un délai de deux ans au plus tard.

Naissances

En cette ville, le 3 courant, l'épouse de M. L. A. Caron, gérant de l'*Etendard*, un fils.

En cette ville, le 1 courant, l'épouse de M. Alfred Lortie, architecte, une fille.

ON DEMANDE un cordonnier, sachant lire et parler l'anglais, pour l'école industrielle de Saint-Joseph, près de Calgarry. S'adresser au Rev. Père Lacombe, Maîtrise Saint-Pierre.

DEMANDE d'un clerc-notaire par P. Brais, notaire, à Longueuil. 21—2

Bonne chance pour un Notaire

Un Notaire de la campagne, désirant se retirer, offre une magnifique clientèle. S'adresser au bureau de la MINERVE. 19—6

AVIS

La Compagnie de Téléphone Fédéral a, ce jour, fait des arrangements avec la O'Brien Telephone Index Company of Canada, pour fournir gratuitement à ses clients l'index de téléphone amélioré de O'Brien.

J. A. WRIGHT,
Gérant.

Montreal, 5 septembre 1890. 202—1m

En vertu de la loi de liquidation

Dans l'affaire de
THE HENDERSON LUMBER Co.
Faillie.

Nous avons reçu instruction des liquidateurs de vendre par encan public,

Vendredi, le 10 courant,

le passif suivant de la compagnie :

1o Bois de service, planches, cabrouets, wagons, outils, meubles de bureau et divers, dans les batisses de la rue William, se montant, suivant inventaire a.....$3,733.38

Ceci sera offert en huit lots suivant la récapitulation du liquidateur.

2o Les dettes de livres se montant, suivant la liste, à.....$17,397.32

Conditions, comptant. Un dépôt de $50 sera requis de chaque enchérisseur sur l'item No 1, et de $250 sur l'item No 2.

L'inventaire et la liste des crédits sont visibles, ainsi que le permis de visiter le stock, sur demande au liquidateur.

La vente aura lieu sur les lieux, No 342, rue William, à DIX heures a. m.

La vente des livres de crédit aura lieu au bureau du liquidateur, No 22, rue Saint Jean, à TROIS heures p. m.

JAMES STEWART & CIE,
Encanteurs.

A. F. RIDDELL,
Liquidateur.

Montréal, 1er octobre 1890. 21—7

OSCAR GAUDET
AVOCAT
1572 rue Notre-Dame.
283 a En face du Palais de Justice

Dr PAUL ROYAL
Démonstrateur d'Anatomie à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, a transporte ses bureaux au
No 120 — rue Saint-Denis — No 120
Consultations : Médecine et Chirurgie, 8 à 10 du matin ; 1 à 3 heures après-midi ; 7 à 8 heures soir. 283 1a

VENTE A L'ENCAN
—DE—
MEUBLES de MENAGE neufs et de SECONDE MAIN
—CHEZ—
J. Tigh & Co, salles d'encan No 305 rue Saint Jacques, près de la Place Victoria,
COMPRENANT :
Ameublements de chambre à coucher, ameublements de salon, buffets, armoires, tables de salle à manger à prolongement, tables centrales, tablettes, grands miroirs, matelas et sommiers à ressorts, tapis neufs et d'occasion, carosses d'enfants, refrigerateurs, sofas-lits, ameublements de salle à manger recouverts en cuir, chaises assorties, rideaux de dentelle, couvertes, confortables, peintures à l'huile et autres peintures, verrerie, poterie, ferronnerie et coutellerie, porcelaines, poêles de cuisine et de salles, ustensiles de cuisine, tweed écossais, linge de corps, toiles de table, chemises, chaussettes, un très bel orgue de sa on en très bon ordre, et une masse d'autres fournitures de maison qu'il serait trop long d'énumérer. Le tout pour être vendu sans réserve.
Vente MARDI, le 7 octobre, à 2 heures p.m.
J. TIGH & CIE,
290—2 Encanteurs.

D. N. GERMAIN & CIE
MARCHANDS DE
Ferronnerie, Peinture, Huiles, Vernis, Vitres, Poêles, Fournaises, Ustensiles de Cuisine, etc.
1373, rue Ontario, Montréal
Une visite est respectueusement sollicitée. Téléphone Bell No 6589. 6—1a

X CADEAUX DE NOCES X
UTILES et ELEGANTS
AUX PLUS BAS PRIX
WATSON & PELTON
53, Rue Saint-Sulpice
Invitent le public à aller voir le grand assortiment d'effets pour hommes, convenables pour Cadeaux de Noces : Argenterie, qualité à 1, en variété immense ; Cuillers, Couteaux et Fourchettes, les meilleurs Sheffield, Lampes de salons, Lampes de table, Horloges, Faïence artistique, articles Moss Rose, bronzes, etc, etc.
On sollicite une visite.
X 93-jno—11 a X

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 124 } COUR SUPERIEURE MONTREAL
Dans l'affaire
DE LA CITE DE MONTREAL,
Requérante en expropriation pour l'ouverture de la rue Ontario, de la rue du Havre aux limites est de la dite Cité,
et
"THE NEW CITY GAS COMPANY"
Indemnitaire,
et
LA COMPAGNIE DU GAZ de MONTREAL
Requérante pour retirer deniers.
Avis public est par le présent donné que la Cité requérante a déposé au Greffe de cette Cour, les prix et compensation des immeubles acquis par la dite requérante par voie d'expropriation et dont la description est comme suit :
"Un terrain sans bâtisse y érigée, borné du côté nord-est par la partie sud-ouest de la subdivision No 23 du lot cadastral No 150, le dit côté mesurant environ 60 pieds, du côté sud-est par la rue du Havre, le dit côté mesurant vingt-cinq pieds, du côté sud-ouest par la rue du Havre (projetée), le dit côté mesurant environ 25 pieds, le dit terrain étant une réserve pour la rue du Havre sur le cadastre du quartier d'Hochelaga de cette Cité ;
"Un terrain sans bâtisse y érigée, étant la totalité de la subdivision No 23 du No 150 du dit cadastre du quartier d'Hochelaga.
"Un terrain sans bâtisse y érigée, étant une partie de la subdivision No 1 A, du No 150 du dit cadastre du quartier d'Hochelaga.
Et sur la requête de la dite Compagnie requérante pour demandes, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois par semaine durant deux semaines dans deux journaux publiés, l'un en français, l'autre en anglais, à Montréal, et une fois dans la "Gazette officielle de Québec," les créanciers soient notifiés et requis de signifier et produire leurs oppositions au bureau du protonotaire de la dite Cour Supérieure, à Montréal, sous quinze jours à compter de l'insertion du dit avis dans la dite Gazette Officielle, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.
J. DESROSIERS,
Deputé-protonotaire.
LACOSTE, BISAILLON, DROSEAU & LAJOIE,
Avocats de la requerante.
Bureau du Protonotaire, Montréal, 2 Octobre 1890. 2, 4, 8 et 9

LIVRES DE DROIT
A PRIX REDUITS.

Repertoire universel et raisonné de Jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, par M. Guyot, 17 vols in 4°, $24, reduit à	$12 00
Oeuvres de Pothier, contenant ses traités sur les donations, testamentes et substitutions, 7 vols in 4° $10.50 reduits à	5 50
Traité de la vente des immeubles, par décret, etc., par M. Louis d'Hericourt, 2 vols reliés en 1 vol. in 4°, $2.00, reduit à	1 00
Traite de la Subrogation de ceux qui succèdent au lieu et place des créanciers, par M. Dernusson, 1 vol. in 4° $2.00, reduit à	1 00
Recueil d'édits et d'ordonnances royaux, etc., par MM. Pierre Néron et Etienne Girard, 2 vols. in folio, $6.00, reduit à	3 00
Nouvelle traduction des institutes de l'Empereur Justinien, par de Ferrières, 2 vols, in 12, $3.00, reduit à	2 00
Nouveau commentaire sur l'ordonnance civile du mois d'avril 1667, par M. Jousse, 2 vols. in 12, $2.50, reduit à	80
Nouveau commentaire sur la coutume de Paris, par de Ferrières, 2 vols in 12 $2.50 reduit à	1
Plaidoyers et harangues de Monsieur LeMaistre, 1 vol. in 4°, $1.75, reduit à	90c.
Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales, par M. de Bastiac, 1 vol. in 12, $1.50, reduit à	50c

En vente à la librairie canadienne de
FABRE & GRAVEL
1619, Rue Notre-Dame, 1619
Téléphone Bell No 1815

THEATRE -:- ROYAL
SPARROW & JACOBS, Propriétaires.
Semaine commencant lundi le 6 octobre, après-midi à 2 heures ; soirée à 8 heures.
Le grand melodrame,
THE PAYMASTER !
Excellente compagnie, magnifiques décors, une veritable riviere de 20,000 gallons d'eau, etc, etc.
Prix d'admission : 10, 20 et 30 ; siéges réservés, 10c extra.
Plan au théâtre de 9 a.m. à 10 p.m.
Semaine suivante : *The Irish Heart.*

CARSLAKE
COURSE CAMBRIDGESHIRE
$25,000

1er cheval (2 prix) $3,000 chacun	$6,000
2e " " 2,000 chacun	4,000
3e " " 1,000 chacun	2,000
Autres partant (divisé également)	7,000
Non partant	6,000
5,000 billets à $5 chacune	

120 chevaux entrés (2 prix chacun) 240 prix
Tirage 29 octobre à l'Arsenal Victoria.
Résultat envoyé aux souscripteurs de la campagne.
Dix pour cent enlevé sur les prix.
S'adresser à GEO. CARSLAKE, Prop.
Mansion House, 522 rue Saint Jacques, Montreal.
N. B.—Dery de 1891. $75,000. 298—c—j

GRANDE KERMESSE
Sous le patronage des dames de Montréal et de l'Association Saint-Jean-Baptiste
POUR LE MONUMENT NATIONAL
ET LES ARTISTES CANADIENS
Exposition magnifique de tableaux, peintures, ouvrages à l'aiguille, etc. Ouvert tous les soirs.
DEPUIS LUNDI, LE 6 OCTOBRE, JUSQU'A SAMEDI SOIR, LE 11
A la SALLE DOMINION, coin des rues Ste Catherine et St Dominique.
Grande loterie d'objets et vente de tableaux.
Musique et chant par nos premiers artistes
Discours par MM. Chapleau, Mercier et le juge Charland et plusieurs autres.
Récitations par M. Fréchette.
Tables de rafraîchissements, de fleurs et d'objets d'art tenues par les dames.
Programme nouveau chaque jour.
Canadiens-Français, nous comptons sur vous pour ne pas nous laisser le droit de rester en arrière.
288—4 LE COMITE.

Collége Notre-Dame
COTE DES NEIGES
Pour les petits enfants de cinq à douze ans ils sont reçus en tout temps. 302—1m

ED. BEAUVAIS & CIE
MAGASINS GÉNÉRAUX
Entrepôt No. 75, V. R.
COURTIERS DE DOUANE
MARCHANDS A COMMISSION
Marchandises reçues en consignation. Argent avancé sur marchandises
5 et 7 RUE DE BRESOLES, MONTREAL. 212

O. FORTIN
MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE
Heures de Bureau : 8 à 10 a.m. ; 4 à 6 p.m
BUREAU ET INFIRMERIE :
12—RUE ST-URBAIN—12
Téléphone Fédéral : 667.
Bureau du coin 148 rue Chaun de Mars.
Traitement de toutes maladies des animaux domestiques. 181

S. MEYERS, Edifice Belmoral
1898 RUE NOTRE-DAME
Offre actuellement en vente, à prix réduits des Montres d'or et d'argent, bagues et boucles d'oreilles ornées de diamants, bijoux en or et en argent, pendules, argenterie et toutes autres articles que l'on trouve dans un magasin de bijoux de premier ordre. Les personnes qui ont l'intention de faire des achats feront bien dans leur propre intérêt, de venir à cet établissement avant d'aller ailleurs. 113

Les Demoiselles Bassinet
Ont l'honneur d'annoncer au public qu'elles ont ouvert au
No 1704, RUE SAINT-DENIS
un magasin où elles s'occuperont de la confection de Robes, Chapeaux, Manteaux, Manches, Jackets, Petits Trousseaux, Fioscage, Ouvrage de Fantaisie et Dessins estampes.
Une visite est sollicitée. 195 a

LES BÉBÉS QUI PLEURENT
Les bébés pleurent parce qu'ils sont souffrants. Leurs petites gencives sont enflammées et ils sont plus ou moins nerveux. Si vous leur passez autour du cou un des Colliers Electriques de Norman pour la Dentition, vous constaterez aussitôt un changement remarquable pour le mieux, leurs souffrances cesseront et ils se prouveront une amélioration sensible dans l'état de leur santé. Demandez les Colliers de Norman, n'en acceptez pas d

TELEGRAPHIE

DERNIÈRES NOUVELLES

CANADA

Le procès Lamontagne

(De notre correspondant)

SÉANCE DU 3 OCTOBRE

SHERBROOKE, 5—A une heure et demie, au moment de pénétrer dans la salle d'audience, je vois qu'on amène l'accusé. Il marche librement, et, ayant vu une personne de sa connaissance, la salue en souriant.

A une heure et quarante, Léda Lamontagne est introduite.

Elle refuse de prêter serment, brièvement, en deux mots : " Je refuse."

M. LE PRÉSIDENT WURTELE—Votre mépris constitue un mépris grave de la justice. Par indulgence on attendra jusqu'à demain, avant de procéder contre vous.

Le témoin est ramené en prison. L'accusé le suit attentivement de l'œil. Léda marche les yeux baissés.

ARCADE BOUCHER—Cultivateur à Saint-Julien de Wolfstown. Je connais l'accusé en cette cause depuis environ une douzaine d'années. J'ai bien connu le défunt qui demeurait à à peu près 23 ou 25 arpents, par le grand chemin, de chez moi. Par le chemin de raccourci, il y avait de 16 à 18 arpents. Dans la nuit où les faits du procès se sont passés, j'ai vu Napoléon Michel, chez moi, entre 11.30 et minuit et demi. Quand je me suis réveillé, il cognait au châssis, près de la porte de ma cuisine. Je demandai : " Qui est là ? " et il répondit quelque chose que je ne comprenais pas. Alors, croyant le reconnaître, j'ai ouvert la porte, ensuite, j'ai vu le feu vis-à-vis de ses bâtisses. Je lui dis : " tes bâtisses sont en feu ! " Il m'a répondu, mais je n'ai rien compris de ce qu'il voulait dire.

Il avait la gorge coupée et dans ce moment je n'ai pas vu autre chose, étant sans lampe. J'ai été chercher le curé après avoir fait entrer le blessé, pendant qu'on allumait une lampe. Je suis allé d'abord chez mes voisins, Cléophas Beaudoin et Louis Beaudoin, sur la porte duquel j'ai cogné. Puis j'ai attelé mon cheval pour aller chercher M. le curé, ça me faisait un voyage de 2 milles. M. Plante, le curé, était rendu avant moi à mon domicile. J'ai trouvé chez moi Louis Beaudoin et J. B. Boucher avec leurs dames. Le blessé était couché sur un lit. Ma femme, ma fille et la femme de Cléophas Beaudoin étaient également là. Léda Lamontagne y était aussi. J'ai constaté que le blessé avait reçu un coup de pistolet derrière l'oreille gauche. Il y avait aussi quelques enfants dans la maison J'ai demandé à plusieurs reprises au blessé qui lui avait fait ces blessures ; mais le blessé ne pouvait me répondre à cause de la blessure qu'il avait à la gorge.

Madame Marie Michel, femme du témoin précédent, est ensuite interrogée, Le seul passage de son témoignage qui renferme quelque chose de nouveau, est le suivant :

R—Il avait les mains bleues, un peu ; ensuite les cheveux roussis. Il avait un trou près de l'oreille gauche. Pendant que je le lavais avec ma belle-mère, Napoléon, qui s'était couché tout seul, dit que Rémi...

(Objection de M. Lemieux).

M. le juge—Racontez tout, mais ne mentionnez pas de noms.

R—Après que nous eûmes lavé le défunt, Napoléon a dit que c'était " de valeur." Je le comprenais comme il faut. Il a dit son acte de contrition, pas haut, mais je comprenais quelques mots. Il ne m'a pas raconté comment c'était arrivé, mais à d'autres, quelque temps après et j'ai entendu quelques mots.

(Objection de M. Lemieux).

D—Qu'avez-vous entendu ; dites-le sans nommer quelqu'un.

(M. Lemieux s'objecte à cette preuve.)

R—Je n'ai rien compris. Je ne sais pas à quelle heure exactement il est arrivé chez nous. Je crois que M. le curé est venu vers 1 heure. En voyant entrer Napoléon, je n'ai pas regardé dehors et n'ai pas vu le feu alors. Je l'ai vu après, et j'ai vu que cela venait de la maison de Napoléon. Je n'y suis pas allée le lendemain et j'ai vu plus tard, que les deux maisons y avaient passé : la vieille et la neuve.

LÉDA CHEZ M. BOUCHER

Léda Lamontagne et ma petite fille Exilia, actuellement âgée de 16 ans, sont arrivées environ un quart d'heure après Napoléon.

D—D'où venait votre fille ?

R—De chez Laurent Gosselin, où elle devait passer la nuit. J'ai vu Léda chez elle, à 6 heures du soir, avant le feu. Comme je partais, la laissant seule, Napoléon Michel, mon frère, arrivait à la maison de son ouvrage.

Quand Léda est venue chez nous, dans la nuit, elle s'est laissée tomber sur une chaise, dans la cuisine.

D.—Votre frère était couché dans une petite chambre. Léda pouvait-elle le voir ?

R.—Oui, il n'y avait pas de porte. (Objection de M. Lemieux.)

AVEUX DE RÉMI

M. le juge Roux donne lecture de la commission du 17 juillet de la présente année.

Gédéon Brisson, est le beau-frère de l'accusé et ne le connait que depuis deux ans. Il a épousé sa sœur Henriette.

Quelques jours après l'assassinat, il se trouvait dans la demeure de l'accusé, où il avait passé la veillée avec la femme de l'accusé.

En sortant, il entendit du bruit au côté de la grange.

Il s'approcha et demanda :

" Qui êtes-vous ? "

Une voix répondit : Je suis Rémi Lamontagne ; et vous ?

Le témoin se fit connaître.

" Approchez, dit Rémi, mais ne venez pas dans la grange, car vous avez une lanterne."

Le témoin s'approcha et Rémi continua :

" Vous avez de la chance, vous ; vous êtes libre, tandis que moi, il faut que je me cache."

Alors eut lieu un entretien, au cours duquel l'accusé reconnut avoir fait le coup ; il nia cependant avoir coupé le cou à Napoléon Michel et avoir mis le feu à la maison.

Voici comment, d'après lui, les choses se sont passées.

Il s'était rendu, dans la soirée, chez Napoléon Michel. Il avait pris avec lui une bouteille de liqueurs. Lui et Napoléon ont pris chacun trois coups. Il est d'abord sorti, refusant l'hospitalité que lui offrait son beau-frère, sous prétexte qu'il n'y avait personne chez lui pour faire le train

Après avoir fait quelques pas au dehors, il retourna sur ses pas, disant " qu'il voulait en finir " et voulut ouvrir la porte. Celle-ci était déjà barrée. Napoléon Michel, en partie déshabillé, vint ouvrir, une lampe à la main. L'accusé tira alors le coup de pistolet.

" Quand Léda aura subi son procès, dit-il au cours de la conversation, et qu'elle aura été " clairée " je me livrerai."

Quelques jours avant le crime, le témoin s'était trouvé, en même temps que l'accusé et d'autres personnes, dans la maison de la victime. On était allé aux fraises, ce qui avait paru déplaire à Napoléon Michel.

Léda, l'épouse de la victime, aurait dit qu'elle avait peur de son mari et l'accusé aurait dit : " Je lui ferai un mauvais coup sous peu."

Il aurait aussi demandé au témoin de le cacher chez lui.

Voilà les traits les plus saillants de la déposition de Gédéon Brisson. La lecture a été écoutée au milieu d'un silence religieux et a paru produire une profonde impression sur tous les auditeurs sans exception.

Hier, le Dr Camirand a donné son témoignage au cours duquel il a récité le rapport de l'autopsie du cadavre de Michel. Les avocats de la défense ont cherché à établir que le choc nerveux subi par la victime à la suite de ses blessures avait pu lui faire perdre la raison ; mais le témoin a déclaré que selon lui Michel, blessé, et sur son lit de mort avait, conservé la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Hier matin, Léda Lamontagne a été de nouveau amenée en cour et elle a persisté dans son refus de prêter serment et de rendre témoignage. La cour a été alors ajournée jusqu'à lundi matin, alors que Léda sera condamnée à l'emprisonnement pour mépris de cour, si elle n'est pas revenue sur sa détermination de ne pas rendre témoignage

Nouvelles d'Ottawa

OTTAWA, 5—M. A. Dérome, auteur de l'assaut commis sur l'abbé Tanguay, a fait à ce dernier des excuses publiques qui ont été publiées hier dans les journaux.

—Un arrêté du conseil vient d'interdire aux sauvages du Nord-Ouest de vendre ou d'échanger les récoltes de leurs réserves sans la permission des agents du gouvernement.

—Les officiers de douane ont confisqué hier, plusieurs centaines d'exemplaires du *New-York Mercury*.

—Sir John A. Macdonald est de retour à Ottawa.

—Un jeune homme du nom de Mason, commis de buvette, s'est suicidé avec du laudanum à Prescott, Ont.

Nouvelles de Québec

QUÉBEC, 5—M. A. H. McGreevy a retiré la poursuite qu'il avait instituée contre M. Michael Connelly pour le recouvrement d'un billet promissoire de $100,000.

—Une horrible tragédie s'est déroulée à Saint-Jean, Ile d'Orléans, hier soir. Un vagabond, nommé Cardinal, est entré chez un cultivateur, nommé Benjamin Thivierge, à qui il a demandé à manger ; on lui donna de la soupe et un lit. Vers onze heures, Cardinal se leva et, s'armant d'un énorme tisonnier, il se rua sur M. Thivierge, qui dormait paisiblement. Il lui fendit la tête au-dessous de l'œil gauche, sortant l'œil complètement de l'orbite ; il frappa jusqu'à ce que les cris de terreur de Mme Thivierge eussent attiré les gens du voisinage. Cardinal fut saisi, garrotté, après avoir vigoureusement résisté aux personnes qui s'étaient emparé de lui. Ce matin, le détective Walsh et quelques hommes de la police provinciale ont emmené Cardinal ici où il doit paraître devant le juge d'instruction. Aux dernières nouvelles Thivierge n'était pas encore mort. Il est assez difficile de dire quel était le mobile du crime ; quelques-uns disent que Cardinal était sous l'empire du *delirium tremens*. C'est un gibier de prison ; il a la plus mauvaise réputation qu'un puisse avoir.

QUÉBEC, 5—Le Rév. M. D. Houde a été nommé curé de Saint-Léon, en remplacement de M. le chanoine Tessier, transféré à Louiseville.

—On mande de Chicoutimi qu'un vieillard de 70 ans, Jean Lavoie, s'est évadé de la prison, en trompant la vigilance du gardien, qui l'avait amené manger des pommes dans le jardin.

Le meurtre de madame Houle

TROIS-RIVIÈRES, 5—L'enquête sur le meurtre mystérieux de la Pointe-du-Lac a été reprise vendredi. Le sergent Harpe a été entendu, après quoi, le jury est entré dans sa chambre de délibérations, puis a rapporté un verdict portant qu'il y avait matière à procès (*true bill*) dans l'accusation formulée contre le jeune Houle, neveu de feu Mme Gervais.

Le jeune Houle est actuellement dans la prison du district et subira son procès aux prochaines assises criminelles de Trois-Rivières.

Dérailleurs de trains

MONCTON, N. B., 5—Deux hommes du nom de Gardiner et Burrows ont été arrêtés hier. Ils sont accusés d'avoir obstrué la voie de l'Intercolonial et d'avoir fait dérailler un train de passagers dans la nuit de lundi dernier. Le premier dit qu'il est de Saint-Jean et Burrows dit qu'il vient de Montréal.

Tue par sa mère

TORONTO, 5—John Duggan, journalier, de la rue Dufferin, étant sorti samedi soir fut absent de sa maison pendant quelques heures. A son retour il trouva sa femme étendue sur le plancher, ivre morte. La malheureuse tenait dans ses bras le cadavre de son jeune enfant, qu'elle avait sans doute asphyxié en tombant et restant couchée sur lui. Le coroner doit tenir une enquête.

ETATS-UNIS

M. Mercier et le bill MacKinley

NEW-YORK, 5—Hier l'honorable M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, dans un interview avec un journaliste de cette ville a exprimé l'opinion que le bill MacKinley aurait les effets les plus sérieux sur le commerce du Canada et qu'il nuirait aux deux pays. "Ce sera, dit-il, un malheur pour le Canada, parce que ce bill lui ferme le marché des Etats-Unis, qui est son marché naturel, et les Etats-Unis, qui ont besoin de produits de notre agriculture, nous vendaient en retour des produits de leurs manufactures.

"Ce nouveau tarif douanier augmentera jusqu'à un certain point le prix des choses nécessaires à la vie. J'espère, cependant, que les deux pays s'entendront sous peu pour signer un traité de réciprocité. Le Canada a un tarif protecteur depuis un bon nombre d'années et il jouit depuis ce temps-là d'une prospérité assez grande ; mais je crois que c'est une grande erreur du gouvernement du Canada de ne pas avoir recherché dès le commencement une réciprocité équitable avec les Etats-Unis. Vouloir isoler l'une de l'autre au point de vue du commerce deux nations destinées par la Providence à faire commerce l'une avec l'autre est une grande faute, qui ne peut avoir que les pires conséquences."

SCRANTON, Pe, 5—Le révérend Peter Roberts, pasteur de l'église Congretional de Plymouth, a été condamné à payer $3,000 à Annie Husabac, pour l'avoir séduite, trompée et abandonnée. Des révélations terribles ont été faites contre le révérend, qui n'est tombé qu'après quatre ans d'une vie dissolue, dans la disgrâce de ses confrères.

CHICAGO, 5—Le testament de M. John Crear, par lequel une fortune de trois millions était distribuée à des institutions religieuses, est contesté par quatorze héritiers de la province d'Ontario, Canada.

Le Comte de Paris à New-York

NEW-YORK, 5—Le Comte de Paris est accompagné de son fils, le duc d'Orléans, du comte Othenin d'Haussonville, du colonel de Parseval, du marquis de Lasteyrie, du capitaine Morhain, du duc d'Uzès et du docteur Récamier. Le but du voyage du comte de Paris aux Etats-Unis est, on le sait, de visiter, avec ses anciens compagnons d'armes américains, quelques-uns des champs de bataille célèbres de la guerre de sécession, pendant laquelle le comte de Paris a servi à l'armée du Potomac dans l'état-major du général MacClellan, de la fin de 1861 au milieu de 1862. Les membres du comité qui sont allés à la rencontre de l'illustre visiteur sont le collecteur du port de New-York, M. Ehrhardt, les généraux Keyes, Fitz John Porter, Franklin, Slocum, Parke, Howard, Daniel Sickles, Daniel Butterfield, Newcomb, Barnum et O'Beirne. Le lieutenant-colonel Nicholson, représentant la Loyal Legion de Philadelphie, était également à bord. Le comte de Paris et ses compagnons de voyage se trouvaient dans la cabine du capitaine du "Germanic," ne s'attendant pas le moins du monde à la visite du comité. C'est le général Butterfield qui sa salué le premier le comte de Paris et qui lui a présenté le collecteur Ehrhrrdt et les membres du comité. M. Ehrhardt a pris aussitôt la parole et, s'adressant au comte de Paris, il lui a dit, " Je suis chargé par le président de vous souhaiter, au nom du gouvernement des Etats Unis, la bienvenue en ce pays."

Le comte s'est incliné et a remercié M. Ehrhardt en le priant de transmettre ses remerciments au président Harrison. Puis se tournant vers le général Butterfield, qu'il connait depuis vingt-deux ans, il lui a dit : " Général, je suis très heureux de vous voir ; c'est bien aimable à vous de m'avoir amené autant d'anciennes connaissances de l'armée du Potomac." Le général Porter a adressé ensuite quelques mots au comte, et le général O'Beirne lui a présenté les reporters qui avaient trouvé moyen de se glisser sur le " Chandler " ; mais le comte a refusé de parler politique, et s'est borné à dire qu'il venait faire un voyage d'agrément aux Etats-Unis, et qu'il était ravi ne l'excellent accueil qu'il trouvait à New-York. Le duc d'Orléans, comme son père, a refusé de parler politique avec les reporters.

Hier soir, le comte de Paris et ses compagnons ont dîné à l'Union Club ; ce soir ils partiront pour Philadelphie, où ils passeront deux jours ; de là ils iront à Baltimore, à Gettysburg, à Washington, Richmond, etc. Ils reviendront ensuite à New-York d'où ils repartiront le 1er novembre pour l'Angleterre.

Un journal américain voulant faire connaître à ses lecteurs la généalogie du comte de Paris, imprime sérieusement ceci : " Le comte de Paris est le fils aîné du duc d'Orléans, frère de Louis-Philippe, dernier roi de France, qui est mort sans enfants. Et le duc d'Aumale et le prince de Joinville, de qui sont-ils fils ? Ce pauvre Louis Philippe ne s'attendait pas à cette aimable plaisanterie.

Le comte de Paris et ses compagnons de voyage ont assisté aujourd'hui aux funérailles du valet Carl Hoas. Ce soir ils ont dîné chez le général Sherman.

EUROPE

Nouvelles Diverses

LONDRES, 5—Castioni, le radical qui a tué le conseiller Rossi, lors de la récente rébellion du canton de Tessin, en Suisse, a été arrêté hier à Londres et les autorités Suisses se sont empressés de demander son extradition.

Il a été arrêté dans une cour, où la police l'a trouvé en compagnie d'un grand nombre d'amis armés pour le défendre. Il n'y a pas eu d'effusion de sang.

PARIS, 5—Le cardinal Hergenrother, historien catholique, qui a si habilement défendu le Saint-Siège contre les calomnies des ennemis de l'Eglise, est mort aujourd'hui au monastère de Meheran.

LONDRES, 5—Mille hommes des chantiers de construction d'Armstrong se sont mis en grève parce que des étrangers ont été engagés pour remplacer les menuisiers en grève.

DUBLIN, 5—Il n'y a rien de nouveau dans procès des chefs irlandais à Tipperary. Le tribunal s'est ajourné à cause de la maladie de O'Mahony, un des accusés.

PARIS, 5—L'amiral Cuverville vient de télégraphier au gouvernement qu'il a conclu un traité de paix avec le roi du Dahomey.

VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC
PERTE DE L'APPÉTIT
DES FORCES, etc.
PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES

COLONNE CARSLEY

HEURES D'AFFAIRES
Nos magasins ferment à six heures tous les jours, y compris le samedi.

VENTE DE COTON GRIS ! !
On vient d'acheter à bien bon marché un gros lot de cotons gris, qui seront mis en vente à bien au-dessous du prix régulier. Cette vente commence ce matin, le 4 octobre 1890.

S. CARSLEY

Gants de Kid pour dames
GRANDE VENTE D'UN FONDS DE MANUFACTURE
DE GANTS DE KID POUR DAMES
AU PRIX DU GROS.
AVIS
Ayant acheté le stock d'une manfacture de Gants de Kid à des conditions bien exceptionnelles, nous inaugurons une
GRANDE VENTE DE 30 JOURS
DE GANTS DE KID POUR DAMES A
UNE PIASTRE LA PAIRE
CES GANTS
Dans les circonstances ordinaires, se vendent de $1.00 à $1.75 la paire. Nous les avons tous mis ensemble et nous les vendons tous à un seul et unique prix,
UNE PIASTRE LA PAIRE
Ces Gants de Kid
Sortent d'une des meilleures manufacture de Gants de Kid du pays et sont faits avec le plus grand soin.
LES MODELES
En sont d'après les dernières modes ; brodés sur le dos et avec boutons automatiques et agrafes. Tous à
UDE PIASTRE LA PAIRE
VENEZ VOIR
Nous invitons les dames à venir voir ces gants avant d'en acheter ailleurs ; elles verront qu'ils sont parfaits à tous égards, et que c'est un bargain pour
UNE PIASTRE LA PAIRE
BIEN CONNUS
Nos Gants de Kid pour dames sont bien connus d'un océan à l'autre comme
Les meilleurs et meilleur marché
VENTE POPULAIRE DE GANTS DE KID
VENTE POPULAIRE DE GANTS DE KID
VENTE POPULAIRE DE GANTS DE KID
A DES PRIX POPULAIRES
A DES PRIX POPULAIRES
A DES PRIX POPULAIRES
UNE PIASTRE LA PAIRE
UNE PIASTRE LA PAIRE
UNE PIASTRE LA PAIRE
S. CARSLEY

Habillements d'enfants, confectionnés par des tailleurs
Département de bonneterie
MARCHANDISES NOUVELLES REÇUES TOUS LES JOURS
Voici une liste de quelques-uns des articles que l'on vient de recevoir
74 douzaines
DE BAS EN CACHEMIRE POUR DAMES
19 cents seulement
VALEUR EXTRA
On étale aujourd'hui un assortiment de MAGNIFIQUES BAS DE CACHEMIRE épais et bien finis pour Dames
25 cents seulement la paire
S. CARSLEY

Habillements de goût en tweed pour jeunes gens
3 PAIRES POUR $1.30
3 PAIRES POUR $1.30
3 PAIRES POUR $1.30
Bas unis en cachemire, de confection spéciale, et du dernier genre, bouts en merinos, trois paires $1.30,
S. CARSLEY

Pardessus nouveaux pour jeunes gens
GILETS A COTES POUR DAMES
GILETS A COTES POUR DAMES
GILETS A COTES POUR DAMES
L'assortiment de gilets à côtes pour Dames (pour conserver la santé), est maintenant au complet. Gilets de toutes grandeurs.
MONTANTS ET MANCHES LONGUES
MONTANTS ET MANCHES COURTES
ET
Gilets à côtes ouverts ou boutonnés.
S. CARSLEY

AFFAIRES ! AFFAIRES !
Dans le Département des Manteaux
DEPARTEMENT DES FLANELLES
POURQUOI PAYER 15c la verge
POURQUOI PAYER 15c la verge
POUR LA FLANELLE GRISE CHAMBLY
POUR LA FLANELLE GRISE CHAMBLY
QUAND VOUS POUVEZ L'ACHETER
QUAND VOUS POUVEZ L'ACHETER
Chez S. CARSLEY pour 15c la verge
Chez S. CARSLEY pour 15c la verge
Le plus grand magasin de Montreal pour toute sorte de Flanelle.
S. CARSLEY
RUE NOTRE-DAME.

FIL DE CLAPPERTON !
SI VOUS VOULEZ
Un fil qui ne s'effile pas,
Qui coud à avec douceur,
Un fil pour coudre à la main ou à la machine,
Un fil qui vous sera agréable,
DEMANDEZ LE
Fil de Clapperton
EVER READY
Les boleines de corsage
EVER READY
S. CARSLEY
Nos 1765, 1767, 1769, 1771, 1773 1775 et 1777
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL
Téléphones : Bell, 2280 : Federal, 555

GRANDE REDUCTION
Sur Tapisseries Anglaises, Sanitaires, à l'Huile, Américaines, etc,
—CHEZ—
O. CAUCHON
— MARCHAND DE —
FERRONNERIES, PEINTURES, HUILES, VERNIS, PINCEAUX, VITRES, MASTIC, LAMPES, Etc.
315, Rue Saint-Laurent, 315
MONTREAL
P. S. Tout ouvrage en Peintures, Blanchissage, Tapissage, etc., etc., exécuté sous le plus court délai et à des prix très modérés.
Téléphone Bell 1021
Téléphone Fédéral 1838 139—1 a

I. FRECHETTE et CIE
INGENIEURS-MECANICIENS,
Vendeurs et acheteurs de toutes espèces de
Machinerie,
Fournitures de toutes espèces de machineries,
Appareils à Gaz,
les Engins à vapeur,
etc., etc.
Propriétaire et Fabricant de la célèbre MACHINE A BARDEAU, Brevetée de Frechette.
Une Usine "Machine Shop," est attachée à l'établissement.
Nos 686 et 688 rue Craig
MONTREAL
Téléphone 2849.

A. SCOTT & CIE
Sont déménagés au numéro
1552, rue Sainte - Catherine
En face de leur ancien magasin.
Assortiment complet de Bijoux, etc.

JAMES COOPER
IMPORTATEUR
Rails d'acier, plaques d'attache, écrou de Rails, Fiches, etc,
AGENT POUR
Chas Cammell & Co, Ltd.—Usines de fer Cyclopes d'acier Sheffield, Angleterre. Rails d'acier.
John Henry Andrew & Co, Fonderie d'acier Toledo, Sheffield, Angleterre, Acier pour Outils et Drills.
Ingersoll Rock Drill Co, Fabricants de Perce-roc, compresseurs à air et machineries en général pour mines et carrieres.
Ontario Wire Fencing Co, Treillis pour clôture.
Dominion Wire Rope Co, Câble en broche pour ascenseur, transmission de pouvoir, grues de vaisseau, etc.
Patent Elbow Co, Fabricants de coudes d'un seul morceau.
BUREAU: 204, RUE SAINT-JACQUES
Téléphone No 20. B. P. boîte 1342.
255—1no

GARTH & Cie
FABRICANTS
536 a 542 RUE CRAIG
MONTREAL
Venez voir notre nouvel assortiment si complet de
Chandeliers,
Becs de Gaz,
Lampes,
Globes, etc.
Ces marchandises sont faites d'après les dessins et le patrons les plus nouveaux et se vendent à des prix excessivement bas. 188 j

A. SICOTTE & FILS
Ferblantiers, Plombiers et Ouvriers dans les Appareils a Gaz
Poseurs de Fournaise à air chaud, de Baignoires, de Cabinets, et couvreurs en Fer blanc, Tôle Galvanisée, Conducteurs de Tuyaux metalliques, etc.
331 RUE ST LAURENT
MONTREAL

COUVERTES ! FLANELLES ! !
Couvertes pour chevaux en barré paon.
Couvertes pour chevaux en couleurs unies.
Couvertes de toutes pesanteurs, tout laine.
Couvertes de fabriques anglaises, tout laine.
Couvertes de fabriques canadiennes, tout laine.
Couvertes de laine, toutes qualités,
Souvêtements d'automne et d'hiver pour dames, messieurs, jeunes filles, jeunes gens, etc., toutes grandeurs et qualités.
Flanelles grises, croisées et plaid, tous les prix.
Flanelles écarlates, toutes les qualités.
Flanelle de saxe blanche, toutes qualités.
Nappes veiling, jouets, étoffes durantes, tapis pelarts, linoleums, nattes, etc., au GRAND MAGASIN de
THOMAS MUSSEN
1651, 1653 et 1655 rue Notre-Dame,
et 2, 4 et 6 Côte St Lambert, Mont

MASSY, HOWARD & MAZE.
INGÉNIEURS CIVILS ET ENTREPRENEURS
181, RUE SAINT-JACQUES, 181
Arpentages et estimes pour routes, chemins de fer, drainages, distribution d'eau, etc. Dessins pour ponts, courbes, viaducs, élévateurs de grains, etc. Entrepreneurs et constructeurs de chemins de fer, etc.
GEORGE H. MASSY, I. C.
STEWART HOWARD, I. C.
CHARLES A. P. MAZE, I. C.
Téléphone 625. Boîte aux lettres 1177.
152-na-o

V. LACOMBE
Architecte et Mesureur
1213, RUE NOTRE-DAME, 1213
MONTREAL 139-a

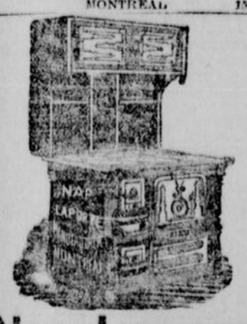

NAP. LAPORTE
MANUFACTURIER DE
FOURNEAUX DE CUISINE
SYSTEME FRANÇAIS EN FER BATTU
Aussi pour familles et hôtels : Couchettes en fer, Portes et Voutes, et toute espèce d'ouvrage en fer
613 Rue Lagauchetiere
MONTREAL
Une visite est sollicitée

LA LAVEUSE PNEUMATIQUE
(BREVETEE)
Cette Laveuse, tout à fait différente des autres laveuses, nettoie le linge rapidement et ne l'use pas.
PRIX - - - - $4.00
Une personne qui l'a employée durant trois mois dit qu'avec son usage, le lavage est une récréation. Tordeuses, moulins à repasser (Mangles), cuvettes et seaux en pulpe qui ne se brisent pas, etc,
La Compagnie de Laveuse Pneumatique
6—RUE ST-LAURENT—6

LA LOTERIE DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Tirages mensuels pour l'année 1890, à partir du mois de Juillet : 9 Juillet 13 Aout 10 Septembre 8 Octobre, 12 Novembre, 10 Decembre.
3134 LOTS
VALANT $52,740.00
GROS LOT
VALANT $15,000.00
DEMANDEZ DES CIRCULAIRES.
Le Gérant, S. E. LEFEBVRE,
83, rue Saint Jacques, Montreal
CANADA.
Prix du Billet : $1.00 ; 11 Billets pour $10.00

Demandez le No 293—Plume extra fine, Supérieure au No 404.
BLANZY, POURE & CIE
BOULOGNE SUR MER
La plus importante fabrique de
PLUMES METALLIQUES
Dont la haute renommée dans le monde entier est due à la grande variété, la durabilité de la qualité et la modicité du prix de ses plumes.
Toutes sont en boîte de 144 plumes.
Echantillons et listes de prix fournis sur demande.
J.-B. ROLLAND & FILS
6 à 14 rue Saint-Vincent, Montreal. Seuls agents au Canada
Demandez le No 293—Plume extra fine, Supérieure au No 404.

WE
PISTONS
A VAPEUR
ET A EAU
Huiles, Echiffures de Coton, Poulies, Boyaux en Toile, Coton et Caoutchouc, Couvertures pour Tuyaux et Chaudières à vapeur, confectionnées par contrat.
Couvertures en Magnésie, Couvertures en Amiante, solides ou mobiles, Courroies en Coton et en Cuir, Fournitures pour moulins, bateaux à vapeur, chemins de fer et mécaniciens.
WM SCLATER & CIE
ENTREPOT D'AMIANTE
42, 44, 46, Rue des Enfants Trouvés
MONTREAL 221—s j

OBLIGATIONS a SIX pour CENT
A VENDRE AU PAIR ET INTERET ACCRU
—EMISES PAR LA—
COMPAGNIE DE PRET EQUITABLE
BUREAU PRINCIPAL, 208 BROADWAY, NEW-YORK
CAPITAL ..... $ 2,000,000
ACTIF 11,168,685
Garanties en plus par des premières hypothèques sur immeubles transférées à la American Loan and Trust Company of New-York, comme dépositaires. Chaque obligation est garantie spécialement par $100,000 de premières hypothèques sur des immeubles ameublés, que l'on certifie ne pas valoir moins de $250,000.
Pour tout renseignement sur la Compagnie de Prêt Equitable, les personnes qui ont de l'argent à placer sont référées, avec permission à MM. MACINTOSH & HYDE, comptables, Edifice Standard, 137 rue St Jacques, Montreal.
LEWIS A. HART, Notaire
PLACEMENTS sur HYPOTHÈQUES et OBLIGATIONS
EDIFICE IMPERIAL, 107 Rue SAINT-JACQUES, Montréal.

ASTHME & CATARRHES
Guéris par les CIGARETTES ESPIC
Oppressions, Toux, Rhumes, Névralgies
Vente en gros : J. ESPIC 20, rue St-Lazare, Paris. Exiger la signature : DÉPOT dans TOUTES les PRINCIPALES PHARMACIES en FRANCE et dans l'ETRANGER
Dépositaires à Montréal : LAVIOLETTE & NELSON.

GEORGE PAYNE
ARMURIER
Fusils B. L. 12, avec crosse de pistolet, plaine à ressort, $10.00.
Canarne Flobert, genre Remington, avec crosse de pistolet, $8.00.
Revolvers et cartouches de revolvers.
Cartouches chargées sur commande.
346 RUE SAINT-JACQUES
211—1 a

Compagnie d'Assurance
NORTH BRITISH & MERCANTILE
FEU ET VIE
Capital et Fonds accumulés $30,000,000
Revenu annuel 12,000,000
Fonds investis en Canada 3,000,000
Directeur-Gérant :
Thomas Davidson, Ecr.
Directeurs ordinaires : GILBERT SCOTT, Ecr, W. W. OGILVIE, Ecr, A. McNIVEN, Ecr, HENRI BARBEAU, Ecr.
Bureau principal en Canada :
GUSTAVE FAUTEUX,
Sous-Agent.

The Liverpool, London & Globe
COMPAGNIE D'ASSURANCE
ACTIF - - - $33,000,000
Montant placé au Canada : $300,000
DIRECTEURS AU CANADA :
Hon. HENRY STARNES, Président
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.
W. J. BUCHANAN, Ecr.
Assurance contre le feu prises aux taux les plus modérés.
G. F. C. SMITH, Agent Général,
CYRILLE LAURIN, Sous-agent pour la cité
Bureau principal et succursale au Canada :
16 PLACE D'ARMES
Coin de la rue Saint-Jacques
MONTREAL

LES PILULES de VALLET
ont été approuvées et recommandées par l'*Académie de Médecine de Paris* pour la guérison de la *chlorose*, des *pâles couleurs*, de l'*anémie*, des *pertes de sang* et *pertes blanches* et de tous les états d'épuisement et de faiblesse générale.
NOTA. — Les *Pilules de Vallet* (Vraies) sont blanches et sur chacune est écrit le nom *Vallet*. — Dans toutes les Pharmacies, et 19, rue Jacob, Maison L. FRERE.
En vente à Montréal chez Fabre et Gravel ; Lyman Sons et Cie, et dans la plupart des bonnes pharmacies.

FAITES USAGE
DU
VIN de QUININE
—DE—
CAMPBELL
LE SEUL VÉRITABLE.

PROFESSEUR DE PIANO
Madame SAVARD donne des leçons de Piano au No 260, rue Saint Hubert
Elle est porteur du certificat suivant de M. Gustave Smith, si bien connu à Montreal comme musicien :
"Je me plais à recommander à qui de droit Madame Savard, dont le talent se le dispute à l'honorabilité. Excellente pianiste et professeur à fond la THÉORIE MUSICALE, je ne doute pas qu'elle satisfasse au plus haut degré les familles qui lui confieront leurs enfants.
"Cette dame mérite à tous égards l'intérêt et la bienveillance du public.
CH. G. SMITH,
Ex-Organiste de la Cathedrale
Le 26 juin 1888. d'Ottawa.
Pour les conditions, s'adresser à Madame Savard. Sept—lm.

28 TIRAGES
Par an et exemption absolue de toutes pertes possibles
Obligations européennes à primes
Ne perdez pas une occasion splendide
Tirage chaque mois
Un versement de $5 vous donnera le droit de prendre part à 28 tirages annuels. La somme versée sera portée au crédit de l'acheteur comme payment partiel de ces obligations.
GRAND PRIX DE $2,000,000, $1,000,000 $100,000, $50,000, etc., etc.
Nous donnons cette occasion de placer de l'argent sur ces obligations à la portée de tous en vendant les séries d'obligations constituant ces tirages au moyen de versements mensuels de $5 et le premier versement donnant immédiatement à l'acheteur tous les droits que possède le propriétaire définitif au prochain tirage mensuel dont nous fournirons gratuitement la liste après chaque tirage.
Ces obligations seront toujours achetées par nous au cours du marché et acceptées également comme garantie de prêt.
Il ne faut les confondre avec aucun système de loterie et elles ne sont pas considérées de la sorte par les cours des Etats-Unis. Ce sont des obligations semblables à celles des Etats-Unis, et elles sont émises par les gouvernements européens les plus solides.
E. H. HORNER, banquier,
36 et 38 Wall street, New-York.
En y joignant le premier versement de $5, dont le reçu, qui vous donnera droit à tous les privilèges mentionnés ci-dessus, sera suivi d'un certificat donnant les numéros des actions achetées—Argent expédié dans toutes les parties du monde.
Nous avons ouvert une succursale à Montréal, chambre No 49 édifice "Impérial," et nous sommes prêts à recevoir les ordres.
ON DEMANDE DES AGENTS. 93-3m

Vieux vins—Liqueurs et Cigares de choix
MAISON TANSEY
708 et 710, rue Craig, Montreal
A. F. BLODGETT, propriétaire. 260 a

1874-MARCHE DE LAMB-1890
McDUFF LAMB
Marchands en gros de
VIANDES, PROVISIONS, Etc
ETAUX : coin des rues Anderson et Lagauchetiere, et au No 1711, rue St-Laurent.
Telephone Bell 882 et 1304.

HOTEL RIENDEAU
(Ancien Hôtel Saint-Nicholas)
58 et 60 PLACE JACQUES-CARTIER
MONTREAL.
Cet Hôte ouvert dernièrement présente toutes les améliorations les plus modernes.
JOS. RIENDEAU
PROPRIETAIRE.

ST. LAWRENCE HALL
Cet établissement est maintenant ouvert sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par la Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.
Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.
H. HOGAN, propriétaire.
H. MONTGOMERY, gérant.

HOTEL DU CANADA
A. C. SABOURIN, Propriétaire.
Coin St Gabriel et Ste Thérèse
MONTREAL
Ses lunch à 25 cts sont les meilleurs à Montréal. 8 sept.—1a

GIBB & CIE
Reçoivent actuellement tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de
TWEED, DRAP ET MERCERIE
Ainsi que des patrons de l'école pour habillements, invitent le public à les visiter.

LA COMPAGNIE
DE VETEMENTS A L'EPREUVE DE L'EAU
DE MONTREAL
Fabrique et importe des Imperméables pour dames et messieurs ; Couvertes pour chevaux, Drapé pour chars ; Tabliers pour voitures et enfants, Guêtres longues, etc.
1727 et 1734 Notre-Dame, Montréal
159-a Téléphone Bell 1892.

PH

E. L. BOND

No 30, rue St-François-Xavier

MARINE OCEANIQUE ET INTERIEURE

Marine Anglaise et Etrangère

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Capital et surplus en actif, $8,280,000
Dépôt fait au gouvernement Canadien..... $100,000

La seule compagnie maritime ayant un dépôt au gouvernement.

AUX IMPORTATEURS,
Polices ouvertes accordées.

AUX EXPORTATEURS,
Facilités illimitées d'assurer les

Produits, Graine, Bestiaux.

Assurance Marine Reliance

CAPITAL..... $2,500,000

Cargaisons, Carcasses, Frets.

EDWARD BOND,

Agent en chef pour les compagnies étrangères ci-dessus.

W. A. BURNETT, sous-agent.
STEWART CAMPBELL,
Gérant du département de l'intérieur.

Compagnie d'Assurance sur le Feu

DE LONDRES

Compagnie d'Assurance Queen

EDWARD L. BOND,
19—3m Agent.

DUHAMEL & MARCEAU,
AVOCATS
No. 7, PLACE D'ARMES, No. 7
Edifice de la Banque Jacques-Cartier
MONTREAL

JOSEPH DUHAMEL, C. R.
P. E. MARCEAU, L. L. B.

CHAPLEAU, HALL, NICOLLS & BROWN.
AVOCATS.
Procureurs, Commissaires, Etc.
147, RUE SAINT-JACQUES, 147
—MONTREAL—

L'honorable J. A. CHAPLEAU, C. R., M.
JOHN S. HALL, Jr, C. R., M. P. P.
ARMINE D. NICOLLS. ALBERT J. BROWN.
78-ua

OUIMET & EMARD,
AVOCATS
Bureau: 180 rue SAINT-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal

Hon. J. A. OUIMET, C. R., M. P.
J. U. EMARD, L. L. B.
Téléphone No 1402. Boîte P. O. No 1337

C. A. CORNELLIER
AVOCAT.
1598, RUE NOTRE-DAME, 1598.

DOCTEUR PAUL PHILIPPE
DE LA FACULTE DE PARIS
Ancien interne des hopitaux de Paris
Consultations—Médecine-chirurgie, Gynecologie : 8 à 10 heures du matin ; 2 à 4 heures après-midi ; 8 à 9 heures soir.
165—RUE SAINT DENIS—165
Téléphone Bell 665. 221—ua

H. LEMIEUX,
NOTAIRE ET COMMISSAIRE
No 42, rue St Vincent, No 42
Argent à prêter sur hypothèque. Billets escomptés. Reglement de successions et de faillites. Telephone 2223. 31-a-c.

ARCHAMBAULT & LECLERC, NOTAIRES
1608, RUE NOTRE-DAME, 1608
Une attention spéciale sera donnée aux affaires de successions, etc.
A vendre 60 lots de 50 pieds par 140, avenue Guilbault, Longueuil. Prix, $100.00. Comptant $10.00, balance $4.00 par mois.
Argent à prêter à 5 et 5½ pour cent. 181

VINCENT & DEMERS
Elèves diplomés de l'Ecole Polytechnique
Ingénieurs civils, Architectes et Arpenteurs
74—RUE SAINT-JACQUES—74
MONTREAL
Brevets d'invention. 200

DORE & CHARBONNEAU,
(Anciens élèves de l'école Polytechnique)
INGÉNIEURS CIVILS, ARPENTEURS,
SOLICITEURS DE PATENTES
S'occupent de Chemins de fer, Ponts, Aqueducs, Egouts, Constructions et Arbitrages.
15 COTE SAINT-LAMBERT, Montréal

F. BOISMENU,
ARBITRAGES, ÉVALUATIONS, ETC.
37—côte de la Place d'Armes—17
129-ua

V. ROY & L. Z. GAUTHIER,
Architectes et évaluateurs, ont transporté leurs bureaux au numéro
180—RUE SAINT-JACQUES — 180
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal
M. VICTOR ROY M. L. Z. GAUTHIER
Elévateur, de plancher. Chambres 3 et 4.

J. A. GRENIER,
ARPENTEUR INGÉNIEUR CIVIL, SOLLICITEUR DE PATENTES
BUREAU:
37, COTE DE LA PLACE-D'ARMES
MONTRÉAL

J. EMILE VANIER,
Ancien élève de l'école Polytechnique
INGÉNIEUR CIVIL ET ARPENTEUR.
107, RUE SAINT-JACQUES
En face du carré de la Place d'Armes.

Demandes de BREVETS D'INVENTION Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger. 26-a

FERS ST GERMAIN,
AGENT D'IMMEUBLES.
80, RUE ST JACQUES, MONTREAL

Spécialité: Administration de Successions et Collections de Loyers.
Treize années d'expérience et références de premiere classe. 199-a

J. E. LECLAIR,
ARPENTEUR.
Arpentages publics et privés, Confection de Cadastres, Brevets d'invention, Marques de Commerce, etc.
Attention spéciale portée aux arpentages de la campagne.
62, RUE SAINT-JACQUES, 62
MONTREAL

ALFRED CHARBONNEAU,
ENTREPRENEUR.
MENUISIER ET CHARPENTIER
135½ RUE SAINT-ANDRÉ, 135½
MONTREAL
Toutes sortes d'ouvrage en bois exécutés dans le plus court delai. 196-a

JUDAH, BRANCHAUD & KAVANAGH
AVOCATS
E. T. JUDAH, C. R. A. BRANCHAUD, C. R.
H. J. KAVANAGH, B. C. L. 202-3m

LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME EN DANEMARK ET EN SUISSE

De la *Réforme Sociale*

Pour combattre l'alcoolisme, le plus terrible des fléaux qui déciment nos populations ouvrières, tous les moyens, grands ou petits, nous sembleraient bons, ou tout au moins préférables, même les plus modestes d'entre eux, à l'inaction qui chez nous caractérise en cette matière les pouvoirs publics aussi bien que les initiatives privées. A ce titre, nous citerons une institution suisse et un procédé de police danois qui sont peut-être connus déjà et qui certainement nesont pas ce qu'on a trouvé de plus efficace contre le développement de l'alcoolisme ou ses tristes effets, mais qui dénotent tout au moins une énergie de résistance bien éloignée de notre résignation.

A Copenhague, les agents de la police doivent, d'après un règlement spécial, recueillir les gens qu'ils trouvent en état d'ivresse dans la rue et dans les lieux publics. Ils les font monter en voiture et les reconduisent soigneusement chez eux. L'individu incapable de donner des renseignement suffisants est mené d'abord au poste en attendant qu'il puisse indiquer son adresse, où il est alors conduit en voiture. Après quoi, et c'est là qu'est la particularité curieuse du système, le débitant qui a servile dernier verre à l'ivrogne est invité, sous peine d'une contravention, à payer la note parfois assez élevée des frais de transport qu'a occasionnés son client.

En Suisse, fonctionne un hôpital qui a pour but exclusif la cure des ivrognes: c'est l'asile d'Ellikou, sur le Thur. D'après un rapport dans *les Archives neurologiques* auxquelles nous devons ces détails, cet établissement a été fondé sous les auspices du professeur Forel, de Zurich, un des champions de la lutte contre l'alcoolisme en Suisse. Malgré ses débuts modestes, cet établissement peut être appelé à rendre de grands services dans un pays dont des districts entiers ont été ruinés et dépeuplés par le terrible fléau. En fondant l'asile Ellikou, on est parti de l'idée que, pour agir efficacement sur un ivrogne, il est nécessaire de l'arracher à son milieu ordinaire, pendant une période suffisante pour pouvoir le *désalcooliser*, pour lui rendre le goût du travail, et, par une éducation morale appropriée, lui restituer l'énergie et le courage moral nécessaires pour résister à la tentation.

Le principe fondamental de l'établissement est celui de l'abstinence complète. L'économe et les employés de la maison de doivent pas boire d'alcool, afin de ne pas devenir un objet de tentation pour les pensionnaires. Ceux-ci doivent en entrant s'engager à rester au moins trois mois dans la maison, cette période minimum étant absolument nécessaire à un traitement de ce genre. Pendant la durée de leur séjour, on cherche à les occuper, suivant les aptitudes de chacun, mais autant que possible au grand air. Entre les heures de travail, l'économe et ses aides cherchent à agir sur les malades et à refaire leur éducation morale.

Deux médecins sont chargés de la surveillance de l'établissement. Depuis son ouverture au 1er janvier jusqu'au mois d'octobre, l'asile a hébergé 35 pensionnaires. Au 1er octobre, 17 avaient quitté l'établissement, dont 7 complètement guéris, 7 améliorés, 2 sans changement et 1 atteint d'aliénation mentale. Jusqu'à aujourd'hui, 9 ont gardé l'abstinence totale, 4 boivent modérément et 3 sont retombés.

Ces résultats sont encourageants et donnent bon espoir pour l'avenir. Le prix de pension est de 600 francs par an pour les pensionnaires ordinaires et de 965 francs pour les pensionnaires ayant une chambre à part.

Le rapport constate que tous ces malheureux vont volontiers à l'asile ; ils arrivent au bout de peu de temps à reconnaître que c'est pour leur bien, et 7 d'entre eux se sont même engagés à y rester une année entière.

Des hôpitaux de ce genre sont très anciens et assez répandus dans d'autres pays. C'est ainsi qu'en Amérique, nous apprend un de nos confrères des Unions de Besançon, "on a fondé des asiles spéciaux pour les ivrognes repentants qui veulent se corriger. Ils y entrent volontairement, se soumettent au règlement et au régime de la maison et payent pension. On y compte actuellement 25 établissements tant privés que publics, et dans l'asile de Boston, ouvert en 1858, où l'on a reçu 4,210 personnes durant les 16 premières années, on aurait, au dire du médecin, guéri un tiers des malades et notablement amélioré un autre tiers."

Si notre pays n'a rien de semblable, faut-il en conclure que le besoin ne s'en est pas fait sentir? La réponse est dans ces chiffres récemment publiés par un spécialiste distingué, le Dr Paul Garnier: de 1872 à 1888, la fréquence de la folie a augmenté chez nous de 30 p. c. : 3,080 cas en 1872, 4,449 en 1888. Or, la folie alcoolique entre pour une large part dans cet accroissement de l'aliénation mentale. Sa fréquence est aujourd'hui deux fois plus grande qu'il y a quinze ans. D'après la même enquête, les séquestrations qu'elle a amenées ont augmenté de 25 p. c., de 1886 à 1888. Elle forme à elle seule près du tiers des cas d'aliénation observés à l'infirmerie spéciale. La période triennale 1874-1876 avait donné une moyenne : hommes, de 314,66 ; femmes, de 52,56 ; total 367,33. La période triennale 1874-1876 avait donné une moyenne : hommes, de 314,66 ; femmes, de 52,56 ; total 367,33. La période triennale 1880-1882 avait fourni : hommes, 399,33 ; femmes, 53,83 ; total, 454,36. La période triennale 1886-1888 a donné : hommes, 604,33 ; femmes, 125,33 ; total, 729,66. Les cas d'alcoolisme se multiplient de plus en plus chez la femme, puisque, en quinze ans, la moyenne a passé pour l'homme de 314,66 à 604,33, et pour la femme de 52,56 à 125,32. L'augmentation n'a pas tout à fait doublé chez l'homme : elle a plus que doublé chez la femme.

La cause principale d'aussi désolants résultats, personne ne la nie: c'est la liberté des cabarets et leur effrayante pullulation depuis quelques années non seulement dans les centres ouvriers, et dans les grandes villes, mais même à la campagne. Ici aussi les statistiques sont tristement éloquentes. Mais pour ne pas abuser des chiffres, qu'on lise ce témoignage de l'observation directe :

Nous visitions dernièrement, dérit-on au *Journal des Débats*, une des plus importantes concessions minières de la région du Nord, dans laquelle les directeurs ont consacré des sommes énormes à l'amélioration matérielle de la condition des ouvriers. Depuis quinze ans, plus de 18 millions, prélevés sur les bénéfices, ont été immobilisés en maisons ouvrières, écoles, hospices, caisses de secours, de retraite, etc.

Comme nous témoignions au directeur notre sincère admiration pour tant d'œuvres accomplies, il nous interrompit au moment où nous traversions un carrefour. Combien voyez-vous de maisons ? —Six.—Sur ces six maisons, combien comptez-vous de cabarets ? Nous regardâmes de plus près ; il y en avait cinq.

Voilà notre plaie, reprit le directeur, tous nos efforts viennent échouer devant le cabaret. Le nombre des cabarets s'accroît en raison directe des sacrifices que nous faisons. Ainsi, que nous réduisions nos bénéfices pour augmenter le prix de la main-d'œuvre, immédiatement cent cabarets nouveaux s'ouvriront pour profiter de cette aubaine.

Comment nos ouvriers résisteraient-ils à la tentation de boire quand, pour faire le court trajet de chez eux à la fosse, ils passent devant vingt cabarets déjà occupés par des camarades qui les invitent à prendre un verre ? Ils passent fermes devant cinq ou six cabarets, mais ils finissent par succomber fatalement au septième. C'est là que s'engloutissent une forte partie du salaire et souvent les économies de la famille. Et cependant nos ouvriers sont bien loin d'être des ivrognes de profession. S'il leur fallait faire un certain trajet pour trouver un cabaret, ils s'abstiendraient de boire et rentreraient tranquillement chez eux.

Le gouvernement qui supprimerait les deux tiers des cabarets ferait faire un singulier progrès à la solution de la question sociale.

Il n'est pas de chef d'usine ayant souci du bien-être moral et matériel de ses ouvriers qui ne soit prêt à faire la même déposition et n'aboutisse à la même conclusion. Mais il s'agit bien de cela : les pouvoirs se bornent à nommer des commissions ou à déposer des projets de loi d'ailleurs jamais votés. Ils vont jusqu'à demander un accroissement des droits sur l'alcool, ce qu'il serait bon d'obtenir sans doute, surtout s'il coïncidait avec un dégrèvement des boissons hygiéniques, mais ce qui serait insuffisant, tant qu'on n'aura pas en même temps diminué le nombre des débits, pour éloigner la tentation, et surveillé étroitement la fabrication de l'alcool pour supprimer la fraude. Or allez donc demander à nos députés de gauche de porter atteinte aux intérêts de leurs grands électeurs, Messieurs les cabaratiers ; et allez demander à ceux de droite de toucher au privilége des bouilleurs de crû : qu'importe l'intérêt général en présence des divers intérêts particuliers que compromettraient les vraies et sérieuses réformes! Qu'importe l'avenir des générations futures en présence de l'apathie générale qui a empêché notre pays, peut-être le seul au monde, d'aboutir à aucune institution privée, efficace et vivace pour enrayer les progrès du fléau ou apporter à ses plus tristes effets quelque palliatifs. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait auparavant refaire la santé morale des classes sinon dirigeantes, au moins responsables,—et c'est certes autrement difficile que d'habituer à la tempérance dans des asiles spéciaux quelques ivrognes invétérés. Il est bien plus simple de rejeter tout le mal sur le voisin, ou sur le parti au pouvoir, et d'en demander le remède à une nouvelle légion de bureaucrates, ou à un code de loi spéciales.

Si encore on ne faisait pas fausse route, et si au lieu de disperser l'attention de l'opinion et des législateurs sur des projets de réformes légales dangereuses ou vaines, quand elles ne sont pas irréalisables, on unissait toutes les bonnes volontés contre les maux réels que personne ne nie, en faveur des améliorations depuis longtemps étudiées chez nous et pratiquées avec succès à l'étranger! Tout irait alors un peu mieux en France, sauf l'esprit d'utopie, et les divisions qu'il engendre, et finalement la stérilité réformatrice qui est la caractéristique de notre état social.

J. CAZAJEUX.

FEDERATION IMPERIALE

La fédération impériale nous offre une occasion d'augmenter, si cela est possible, la reputation déjà universelle de l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler pour la guérison du choléra, du choléras morbus, des coliques, des crampes, de la diarrhée, de la dysenterie et de toutes les maladies engendrées par les chaleurs. C'est un remède infaillible.

FEUILLETON

LA DEGRINGOLADE

DEUXIÈME PARTIE

LE GÉNÉRAL DELORGE

(*Suite*)

XVII

Une jeune espagnole, répondit le bonhomme, mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba.

Mademoiselle de Montijo n'était pas une inconnue pour les Parisiens.

Déjà, au temps de la présidence, l'attention des habitués de l'Opéra s'était souvent concentrée sur une loge d'avant-scène, où entraient, presque toujours après le lever du rideau, une femme d'un certain âge et d'une physionomie peu sympathique, et d'une jeune fille d'une rare beauté, malgré la petitesse de ses yeux.

Ces deux dames étaient madame la comtesse de Montijo et sa fille.

Bientôt, on avait remarqué que leurs noms se trouvaient toujours des premiers sur la liste des invités des fêtes présidentielles, puis des fêtes impériales, soit à Compiègne, soit à Fontainebleau.

Les chroniqueurs de la cour ne cessaient de chanter les mérites et les grâces de la jeune Espagnole, célébrant l'admirable abondance de ses cheveux blonds et la blancheur dorée de son teint.

L'opinion n'avait pas tardé à s'inquiéter de cette reine des fêtes impériales et telle était la curiosité qu'elle excitait, que des groupes considérables se formaient en un moment devant les magasins où sa présence était signalée, et qu'elle avait été obligée de renoncer aux représentations de l'Opéra.

Et cependant sa situation à la cour était si peu fixée que beaucoup de courtisans, bien intéressés pourtant à pénétrer les secrets du maître, croyaient à la probabilité d'une union morganatique entre elle et l'empereur.

L'annonce officielle du mariage étonna donc, et, malgré toutes les raisons excellentes alléguées dans le manifeste, jeta un froid.

Bien des gens le jugeaient si extraordinaire, qu'on ne pouvait l'expliquer, disaient-ils, que par un mouvement de dépit de l'empereur.

Ils racontaient, ceux-là, que Louis-Napoléon, en quête d'une épouse, avait expédié des ambassadeurs en Allemagne, l'inépuisable pépinière des princesses à marier, qu'il avait fait pressentir différentes puissances, mais que nulle part on n'avait paru comprendre ses ouvertures.

Ils assuraient qu'il avait en vain sollicité la main de la fille du prince Wasa, fils de Charles XIII, de Suède, et qu'on lui avait refusé une princesse de Hohenzollern.

—Tout cela peut être vrai, disait M. Ducoudray, mais moi je ne vois pas pourquoi un empereur n'aurait pas, tout comme un simple citoyen, le droit d'épouser la femme qui lui plaît.

Cet avis, très-raisonnable, n'était pas, à en croire les cancans, celui des parents de l'empereur.

On affirmait qu'ils s'étaient opposés de tout leur pouvoir à son mariage avec mademoiselle de Montijo.

On parlait de scènes violentes, à la suite desquelles la princesse Mathilde se serait jetée aux pieds de son cousin, pour le supplier, au nom des intérêts les plus sacrés de la famille, de ne pas contracter une telle alliance.

Les répugnances, si elles existèrent jamais, surent en tout cas se faire violence, car on ne tarda pas à annoncer que ce serait la princesse Mathilde qui, pendant les fêtes nuptiales, soutiendrait le manteau de la nouvelle impératrice.

Mais bien plus que de ces détails, Paris s'inquiétait du trousseau de la mariée.

Une certaine robe de dentelle était surtout l'objet des admirations ébahies des chroniqueurs de la cour, et les Dangeau du nouveau régime gémissaient de ce qu'on n'eût pas eu le temps de modifier la forme un peu surannée des diamants de la Couronne...

La ville de Paris avait bien voté une somme de six cent mille francs pour offrir un collier à l'impératrice, mais mademoiselle de Montijo avait écrit au préfet pour le prier de consacrer cette somme à de bonnes œuvres. Enfin, le 29 janvier 1853, le mariage civil de l'empereur eut lieu aux Tuileries.

Le grand-maître des cérémonies était allé, avec deux voitures de la cour, chercher la fiancée impériale.

Le grand-chambellan, le grand-écuyer, le premier écuyer, deux chambellans de service et les officiers d'ordonnance de service, l'attendaient au bas de l'escalier du pavillon de Flore, pour la conduire au salon de famille où se trouvait l'empereur, entouré du prince Jérôme, des princes de sa famille désignés pour assister à la cérémonie, des cardinaux, des grands-officiers de la maison civile et militaire, et enfin de tous les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires présents à Paris.

Napoléon III, en uniforme de général, portait la Toison-d'Or.

La future impératrice portait, sur une jupe et un corsage de satin blanc, la fameuse robe de point d'Alençon, et avait autour du cou le collier commandé par la ville de Paris, que l'empereur avait acheté et lui avait offert.

A neuf heures, le grand-maître des cérémonies ayant pris les ordres de l'empereur, le cortège se dirigea vers la salle des maréchaux, où devaient s'accomplir les formalités du mariage civil.

Elles furent longues..... Tant de gens devaient signer au contrat !...

Mais enfin, il n'y eut plus personne à qui passer la plume, et le cortège, reprenant sa marche, put gagner la salle de spectacle, où les artistes de l'Opéra attendaient, pour exécuter une cantate dont Méry avait écrit les paroles et Auber composé la musique :

A notre impératrice aux deux climats chérie,
Chanter avec des voix qui sachent nous ravir,
Les airs que redira l'écho d'Andalousie
Aux collines du Tage et du Guadalquivir.

Espagne bien-aimée,
Où le ciel est vermeil,
C'est toi qui l'as formée
D'un rayon de soleil....

Le lendemain, 30 janvier, des milliers de curieux se pressaient le long des quais et s'étouffaient aux alentours du parvis Notre-Dame.

Le mariage religieux de l'empereur allait avoir lieu.

Un peu avant midi, les grilles des Tuileries tournèrent sur leurs gonds, et des carrosses dorés sortirent, que les vieux Parisiens reconnurent pour les avoir vus lors du sacre de Napoléon Ier et lors du baptême du roi de Rome...

L'empereur et l'impératrice occupaient le premier. Dans le second étaient le prince Jérôme et le prince Napoléon.

Quelques vivats se firent entendre, lorsque les deux époux, au retour de la cérémonie, se montrèrent au grand balcon des Tuileries.

Le soir, le repas terminée, une cantate de madame Mélanie Waldor fut chantée par des artistes en costume espagnol :

Célestes concerts,
Danse fantastique,
Glissez dans les airs !
Chantez la grâce unie
Au génie
Et les amours,
Durant toujours.

C'est par M. Ducoudray que madame Delorge, au fond de sa retraite, était informée de tous ces détails.

Parisien jusqu'aux moelles, le digne bourgeois mettait son amour-propre à ne rien ignorer de ce qui se passait dans la ville.

Partout où cinq cents badauds s'assemblaient pour un spectacle quelconque, on était sûr de le voir au premier rang.

C'est ainsi que depuis tantôt cinquante ans, il avait fait la haie sur le passage de tous les pouvoirs qui se sont succédé en France.

Il avait vu l'entrée des alliés et le retour de l'île d'Elbe. Il avait vu passer successivement Louis XVIII et Charles X, Louis Philippe et la République de 1848.

Et pour cela, précisément, il se disait, en regardant défiler le cortège de Napoléon III et de la nouvelle impératrice :

—Bast! ceux-là passeront comme les autres....

Ce qui l'avait frappé, à cette solennité, ce n'était pas la vue de M. de Combelaine et du vicomte de Maumussy, graves et solennels dans leur carrosse, c'était l'attitude singulièrement réservée de la population.

Pour cette fois, les metteurs en scène des ovations départementales et des enthousiasmes officiels étaient restés au-dessous de leur tâche, ou avaient été mal servis par leurs comparses.

La foule était immense, les chemins de fer, depuis la veille, avaient amené deux cent mille curieux, Paris et sa banlieue s'étouffaient dans les rues, sur les boulevards et sur les quais; mais cette foule restait de glace, étonnée en quelque sorte et défiante.

De ci et de là, des groupes habilement disséminés sur le passage du cortége, des acclamations s'élevaient bien... elles ne trouvaient pas l'écho. La claque officielle ne réchauffait pas la multitude.

C'est qu'en dehors des poésies de commande, il en avait circulé d'autres, d'une saveur terriblement relevée.

C'est à l'heure où la presse est bâillonnée que les récits anonymes, que les pamphlets honteux et les calomnies indignes ont beau jeu. Ce qui eût fait le sujet d'un article dont l'auteur eût gardé nécessairement une certaine mesure, devient le thème d'une chanson qui ne respecte rien. L'article eût été oublié le lendemain de son apparition, la chanson reste dans la mémoire, et sur l'aile d'un air populaire vole jusqu'aux extrémités de la France et pénètre dans les moindres villages.

C'est qu'aussi, le passé de mademoiselle de Montijo, par ses côtés romanesques et un peu aventureux, offrait beaucoup de prise à la calomnie et à la médisance.

Sa mère, aimant le mouvement, le changement, le voyage, la vie des eaux et des bains de mer, les fêtes, les spectacles, l'avait, pendant des années, traînée à sa suite, à Londres, à Paris, à Pau, en Allemagne.....

Or, on est bourgeois en diable, en France, et infecté de préjugés ; on n'y admet que très difficilement les libres allures des jeunes filles étrangères.

Il n'y avait guère que sa beauté qu'on ne contestât pas à la femme de l'empereur, et encore y trouvait-on des taches.

Ceux qui se proclamaient ses tenants, la disaient d'une inépuisable bonté, mais peu intelligente; ferme, mais entêtée ; très-simple, mais non moins coquette; enfin, dévote bien plus que religieuse, dévote à façon des femmes du peuple espagnol, sans discernement.

—Elle rappellera Marie-Antoinette, pour qui elle professe un véritable culte, disaient d'elle quelques-uns de ces amis dangereux dont tous les éloges cachent une perfidie, voulue ou non.

Les gens sensés attendaient avant de formuler un jugement de l'avoir vue à l'œuvre, et ils n'attendaient pas sans inquiétudes, sachant quelle influence doit fatalement exercer sur les mœurs l'exemple d'une souveraine jeune et belle.

Assurément le rôle de la nouvelle impératrice était bien difficile au milieu d'une cour datant d'hier, peuplée d'ennemis, semée d'embûches, et composée en tout cas de gens bien étonnés de s'y voir, et qui devaient avoir de la peine à se regarder sans rire.

Passer de la liberté de la vie de voyage aux inexorables obligations d'un trône, et cela du jour au lendemain, quelle épreuve pour une jeune femme!

(*A suivre*)

—L'Emulsion Sulphuric, grand purificateur du sang, en vente chez tous les droguistes. 182—m

SOYEZ SAGE A TEMPS

C'est se montrer sage que d'avoir toujours chez soi l'Extrait de Fraises des Champs du Dr Fowler. C'est un remede sans pareil pour le choléra, le cholera morbus, la diarrhée, la dysenterie, les coliques, les crampes et toutes les maladies et dérangements des boyaux produits par les chaleurs.

AVIS AUX MERES

Les devrait toujours faire usage du "Sirop Calmant de Madame Winslow" durant la dentition des enfants. Il calme l'enfant, attendrit les gencives, soulage la douleur, guérit les coliques et est le meilleur remede pour la diarrhee. 25 cents la bouteille.

MM. J. B. H. RICKABY et Cie

Epiciers et marchands de vin, 63 Beaver Hall, tiennent le plus bel assortiment d'épiceries, de vins et liqueurs de Montréal. Leur magasin est unique dans son genre, du moins au Canada et il mérite d'être visité. Tout le monde s'apercevra que c'est avantageux d'aller acheter dans cette maison. Des voitures partent tous les samedis matin pour Lachine, Dorval, Valois et la Pointe-Claire. 29-a

ATTAQUE SOUDAINE

Messieurs, pendant que j'étais à l'ouvrage j'ai eu une attaque soudaine de cholera morbus. Le médecin fut appelé en toute hâte, mais il ne paraissait pas en état de me guérir.

Une évacuation de 40 minutes me mit aux portes de la mort lorsque je fis venir une bouteille d'Extrait de Fraises des Champs qui me sauva la vie.

MADAME J. N. VAN NETTER.
Mount-Brydges, Ont.

Cie de Navigation de Québec

LE S. S. MIRAMICHI

CAPT. A. BAQUET.

partira de Montréal,

Lundi, le 13 Octobre, à 4 P.M.

et ensuite durant toute la saison, tous les deuxièmes lundis à 4 p.m.

Pour la Pointe au Père, Gaspé, la Malbaie et la Pointe Saint-Pierre. Percé, Dalhousie, Charlottetown et Victoria.

Pour fret, passage et cabine, s'adresser à

THOS FRASER & Cie,
Agents de fret et de passagers,
265, rue des Commissaires,
Ou à H. FOSTER CHAFFEE,
136, rue Saint-Jacques,
184 sm

RENOVO

Pour nettoyer les tapis, robes, habits en laine, cachemire et tout laînage, les chapeaux en feutre, les habits d'hommes, les robes de soie noire de dames, etc. Un excellent article pour nettoyer les cuirs.

Il n'y a plus de mites, de fourmis, de cocquerelles, de puces, de punaises, en d'autre vermine, quand le "Renovo" est en usage.

Il enlève les taches sur les mains, et met la peau douce et blanche.

C'est un désinfectant parfait.

En vente chez tous les epiciers, les pharmaciens et les marchands d'articles de ménage.

—Prix, 25 cents la bouteille ; $1 le gallon.

La RENOVO CO., seuls propriétaires,
221, rue McGill, Montréal.
Téléphone Bell, 2147. 113-a

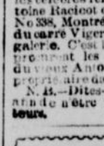

Conseils aux mères de famille—L'élexir anti-dyspeptique et anti-diarrhéique de Z. Brabant, herboriste, arrêtera instant même les effets mortels du choléra et des diarrhées graves des enfants pendant leur dentition ; ce remède rétablit la chaleur de la peau augmente l'action du cœur et active la circulation générale, arrête les vomissements et la diarrhée, fait cesser les crampes et fait cesser les spasmes nerveux, terrifie et stimule le malade qui est excessivement affaibli. L'élexir anti-bronchite de Z. Brabant, herboriste, guérit la consomption et toutes les espèces de toux, la coqueluche cette terrible maladie qui est due à la présence dans l'arrière gorge, le larynx et les voies respiratoires, de myriades d'infusoires du genre bacterium termo : ces parasites ont été découvertes par l'air expiré des enfants atteints de coqueluche. Ces deux découvertes sont dues aux grandes recherches microscopiques, physiologiques et pathologiques que l'on fait avec le célèbre Dr. J. A. Crevier. En vente chez tous les meilleurs pharmaciens et épiciers du Canada. Prix 25 cents la bouteille. Pour ordres en détail et en gros, s'adresser à Z. Brabant, herboriste, 1264 rue Notre-Dame, seul fabricant et herboriste. 24 mars—1-a

Au public intelligent d'être sur ses gardes!!!

Car, desmisérables, d'une audace inouie, parcourent maintenant les villes, villages, et trompent sciemment le public honnête, en se disant inventeurs et propriétaires de mes célèbres Remèdes sauvages qui ont nom: Pilules Magiques, Goutte-Royales, Sirop Pectoral Onguent de Lorne, Destructeur au Choléra, Onguent Mysterieux, Poudre Tonique, Nervin, Tæniifuge, Huile Anti-Vénérienne, etc.

Mesdames et Messieurs, sachez que je n'ai jamais vendu à qui que ce soit, en aucun temps, les secrets de mes célèbres remedes, ci-haut nommés, je suis le seul inventeur et propriétaire, dans l'univers entier : et, si on ne me croit pas, qu'on vienne chez moi, et je pourrai le leur prouver. Demandez à ces imposteurs leurs certificats de cours d'étude classique et médical, ils n'en pourront jamais produire. Qu'un homme de science les interroge et leur fasse faire un tout petit cours d'anatomie, de chirurgie, de botanique, d'art obstetique, de pathologie, de physiologie, de chimie medicale, de therapeutique, de pharmacopee, etc. etc., et ce monsieur sera vite convaincu qu'il n'a affaire qu'à des gens qui n'en veulent qu'à la bourse de ceux qui sont, par trop crédule. Quand les malades voudront se guérir, quelques maladies qu'ils aient, ils n'ont à Montréal, directement chez le vieux Ancien Canadien, 38 rue Craig, tout vis-à-vis le milieu du carré Viger, la seule maison où il y a une galerie, et là, ils seront sûrs de n'être jamais trompés ; car, ce monsieur a pour devise : Rien d'autrui ne prendras, ni retiendras, ni ne vendras, en aucun temps

Ouvert de 8 heures du matin jusqu'à heures du soir, les dimanches exceptés. Demandez à vos pharmaciens et marchands honnêtes de ne tenir constamment, en mains que les célèbres remedes sauvages du vieux Ancêtre Raclool qui demeure sur la rue Craig N 38½, Montréal P. Q. tout vis-à-vis le milieu du carré Viger, la seule maison où il y a une galerie. C'est là le dépot principal où tous se procurent les véritables remedes sauvages du vieux Ancien Canadien, seul inventeur et propriétaire dans le monde entier.

N. B.—Dites-vous cela les uns aux autres, afin de n'être plus trompés par ces imposteurs. 14 avril—1an

L'EMULSION
d'Huile de FOIE de MORUE
DE
SCOTT
Guérit la
PHTISIE
Quand elle est incipiente.
Son Goût ressemble à celui du Lait.
Méfiez-vous des imitations et achetez les véritables flacons enveloppés dans du papier saumon.
Chez tous les Pharmaciens. — Prix, 50 cents et $1.00.
SCOTT & BOWNE, Belleville.

DRAGÉES MEYNET
D'EXTRAIT NATUREL
DE FOIE DE MORUE
Remplacent avantageusement l'huile de Foie de Morue sans avoir aucun de ses inconvénients.
PARIS, Pharmacie MEYNET, rue d'Alésia, 82
Général : Dépôt 1er LAVIOLETTE & NELSON

DR. FOWLER'S
EXT: OF
WILD
STRAWBERRY
CURES
CHOLERA
Cholera Morbus
COLIC and
CRAMPS
DIARRHŒA
DYSENTERY
AND ALL SUMMER COMPLAINTS AND FLUXES OF THE BOWELS IT IS SAFE AND RELIABLE FOR CHILDREN OR ADULTS.

LIGNE BOSSIERE

SERVICE REGULIER

DURANT L'ÉTÉ DE 1890

ENTRE

LE HAVRE ANVERS QUEBEC ET MONTREAL

Connaissements directs pour toutes les principales stations du Canada et des Etats-Unis.

Les départs pour le mois d'octobre seront annoncés plus tard.

Canada Atlantic RAILWAY

MONTREAL ET OTTAWA

Ligne la plus courte et la plus rapide. Trains directs.

MAGNIFIQUES CHARS PULLMAN
BUFFET ET SALON

Repas servis dans les chars-salon, sur tous les trains, à la mode européenne

Les trains quittent la gare Bonaventure :
9.00 A.M. arrivant à Ottawa à 12.30 P.M.
6.00 P.M. " " 9.45 P.M.

Le train du matin arrête à Alexandria seulement, si ce n'est pour laisser descendre les voyageurs venant de divers endroits par la ligne du Grand-Tronc. Le train du soir arrête à toutes les stations du Canada Atlantique.

TRAINS PARTANT D'OTTAWA :
8.00 A.M. arrivant à Montréal à 11.35 A.M.
5.00 P.M. " " 8.20 P.M.

Le train du matin arrête à toutes les stations du Canada Atlantique. Le train du soir n'arrête qu'à Casselman et à Alexandria, sur le Canada Atlantique.

Les trains de Boston qui partent d'Ottawa à 2 p.m. et qui arrivent à Ottawa à 11.35 a.m. font le service local aller et retour.

MONTREAL ET VALLEYFIELD

Les trains du Pacifique Canadien quittent la gare Windsor à

9.30 A.M., arrivant à Valleyfield à 11.20 A.M.
5.15 P.M., arrivant à Valleyfield à 7.35 P.M.

Les trains quittent Valleyfield :
7.40 A.M., arrivant à Montréal à 9.45 A.M.
6.00 P.M., arrivant à Montréal à 7.55 P.M.

Le tableau ci-dessus sera en vigueur lundi, le 30 Juin 1890.

Bureau de la Compagnie, 136 St-Jacques

On peut aussi se procurer des billets et réserver des sièges dans les chars-salon à l'hôtel Windsor et à l'hôtel Balmoral. Bureau pour la vente des billets à la gare Bonaventure et au No 143 rue Saint-Jacques.

J. W. DAWSEY,
Agent Général, Montréal.
C. J. SMITH,
Agent Gén. des Pass., Ottawa.
L. J. CHAMBERLIN,
Gérant Général, Ottawa.

CHEMIN DE FER
VERMONT CENTRAL

Départ des trains de Montréal
DEPOT BONAVENTURE

8.30 A. M. — Express des Montagnes Blanches, arrivant à Montpelier 2.50 p.m., Wells River 2.21 p.m., Whitefield 3.10 p.m., Bethlehem 4.20 p.m., Profile House 4.45 p.m., Fabyans 4.19 p.m., Mont Wassington 6.30 p.m., Crawford House 4.55 p.m., Portland 8.05 p.m., Old Orchard Beach 9 p.m.

Des nouveaux wagons buffet Wagner, Montreal à Fabyans.

8.30 A. M.—Train vite arrivant à Saint-Albans 10.30 a.m., Burlington, 12.40 p.m., Montpelier, 12.50 p.m., White River Junction 2.55 p.m., Boston via Lowell 7.25 p.m. et New-York via Springfield 10.30 p.m.

Les nouveaux Buffet-Wagner sont attachés aux trains de Boston.

4.20 P.M.—Local arrivant à Saint-Alexandre 5.37 p.m.; DesRivieres 5.51 p.m.; Camb